

RAPPORT ANNUEL **2025**





SOMMAIRE

I. Compétences et organisation des services

A. Compétences statutaires.....	8
B. Comité syndical et instances exécutives.....	9
C. Organisation des services.....	10
D. Synthèse du bilan social 2025.....	11

II. Les installations de traitement

III. Événements marquants 2025

A. La vie du syndicat.....	19
B. Techniques.....	22

IV. Sensibilisation / Prévention / Économie Circulaire

A. La Maison de la TERRE.....	27
B. Activités du service animation-sensibilisation.....	30

V. Logistique déchèterie et service transport

A. Activités du service transport.....	34
B. Bilan des rotations sous maîtrise Kerval.....	35

VI. Bilan Traitement 2025

A. Indicateurs de production des DMA de Kerval en comparaison du niveau national.....	37
B. Synoptique des déchets ménagers du territoire*.....	38
C. Synoptique par typologie de flux.....	39
D. En détails : L'unité Ti Valo, l'enfouissement et les clients extérieurs.....	43

VII. Le volet financier

A. Les tarifs par flux (en € HT) depuis 2021.....	47
B. Présentation du budget 2025.....	48
C. Montant annuel des principales prestations rémunérées aux entreprises.....	50
D. Produits des droits d'accès aux unités de traitement.....	50
E. Soutiens des Éco-organismes 2025.....	51
F. Subvention d'investissement.....	52
G. Subvention de fonctionnement.....	52
H. Montant global et détaillé des recettes au titre de la valorisation par type de flux.....	52



Rémy MOULIN
Président de **Kerval Centre Armor**

ÉDITO

L'année 2025 marque, pour l'équipe d'élus en place et moi-même, la dernière année pleine de notre mandat au sein des instances de Kerval Centre Armor. C'est donc là l'occasion de dresser le bilan de ces 6 années passées à la présidence du syndicat. L'opportunité d'évoquer l'ensemble des évolutions-clés qui marquent ces années charnières en matière de :

- Production et valorisation de nos déchets ménagers
- Evolution de nos unités de valorisation
- Prospectives à 2030 des besoins territoriaux en matière de traitement de nos déchets ménagers.

A l'évidence, en ce qui concerne l'évolution de la production de nos déchets ménagers de 2020 à 2025 à l'échelle du territoire, les 1ers constats à relever sont positifs :

- Une réduction du tonnage d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) à traiter de l'ordre de 16% en 6 ans, soit 8 000 tonnes en moins sur la période.
- Une stabilisation de nos collectes sélectives (Emballages - Papier - Verre) autour de 120 kg/an/habitant alors même que le poids de emballages ne cesse de baisser, tout comme la quantité de papier. A ce titre, il est important de signaler que nous sommes le département français qui trie le plus et le mieux au niveau national
- Un bémol, toutefois, avec les résultats de notre production de déchets déposés en déchèterie qui représente toujours (comme en 2020) plus de 55% des déchets ménagers à prendre en charge par le syndicat. Un vrai sujet pour demain, je pense en particulier aux déchets verts.

Des résultats chiffrés et objectifs qui démontrent l'implication quotidienne des citoyens en matière de gestion de leurs déchets. Il faut s'en réjouir et, à l'évidence, saisir cette opportunité pour communiquer largement à la population sur le sujet : féliciter et encourager chacun à aller encore plus loin en termes de réduction et de tri des déchets.

PRÉAMBULE

Pourquoi un rapport sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ?

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Cette mandature 2020-2026 a également été marquée par des choix forts en matière d'évolution de nos unités locales de valorisation des déchets ménagers :

- Des investissements importants (près de 25 millions d'€ en 5 ans) ont été portés sur nos installations de tri que sont GENERIS et Ti VALO afin d'améliorer les performances de tri respectives et de disposer des derniers équipements en matière de défense incendie au niveau de la détection et l'extinction automatique (rendu obligatoire par les assureurs).
- Parallèlement, des décisions douloureuses ont dû être prises quant au devenir des installations de Lantic et de Planguenoual. En effet, les activités de traitement des Ordures Ménagères Résiduelles sur ces sites devront s'arrêter, respectivement, fin 2026 et fin 2027.

En cause, des réglementations qui évoluent et des niveaux d'investissement pour modernisation non soutenables alors même que les volumes des ordures ne cessent de baisser. Nous avons privilégié la mise en place de coopérations avec les syndicats voisins pour le traitement de ce flux OMr.

In fine, même si ce mandat aura été marqué par des décisions fortes et une amélioration notable des finances du syndicat, présentant enfin un bilan positif, nous permettant de générer de réelles capacités d'autofinancement pour nos futurs projets, des enjeux-clés restent à être abordés pour l'avenir :

- Avec l'abandon temporaire de la production de Combustible Solide de Récupération (CSR) sur Ti Valo, faute de débouchés énergétiques locaux, près de 10% de nos déchets ménagers finissent aujourd'hui en enfouissement !!! Est-ce la solution pour notre planète ???

Or cette filière d'élimination, peu écologique, est de moins en moins accessible techniquement (baisse de 50% des quotas d'accueil) et financièrement (accroissement des taxes).

- Suite à l'arrêt de nos activités de traitement des OMr sur Lantic et Planguenoual, il faudra également solder le double enjeu de la destination finale de l'ensemble de nos OMr à échéance 2028 et gérer la reconversion de ces sites,
- Également, comme évoqué précédemment, il ne faudra pas mésestimer l'intérêt majeur du renouvellement de la communication/sensibilisation des publics étant donné les axes de progrès significatifs qui existent encore en matière de réduction de la fraction compostable de nos OMr (+ de 50% du contenu de nos poubelles) et recyclable (20% d'emballages encore présents).

Somme toute, un programme ambitieux liant modernisation des équipements et mutualisation des outils, mais indispensable à la maîtrise durable des coûts de gestion de nos déchets ménagers en perpétuelle augmentation depuis 10 ans, en particulier du fait de la croissance de la taxe générale sur les activités polluantes applicable à l'incinération et à l'enfouissement.

Bon travail et mes encouragements à la nouvelle équipe.



Jean-Luc COUËLLAN
Vice-Président
en charge du bas de quai et
des éco-organismes



Christian LE MAÎTRE
Vice-Président
en charge de la communication,
prévention et sensibilisation



Yvon LE JAN
Vice-Président
en charge du traitement
et des voies innovantes



Marcel SÉRANDOUR
Vice-Président
en charge des ressources
humaines



Dominique PRIGENT
Vice-Président
en charge des finances



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE KERVAL CENTRE ARMOR





HISTORIQUE

Le 1^{er} Janvier 2014 a vu naître un nouvel acteur en terme de gestion des déchets ménagers : **KERVAL CENTRE ARMOR**.

2017 marque un nouveau pas dans la construction d'une coopération intercommunale renforcée, avec la fusion de plusieurs communautés de communes du périmètre Kerval faisant passer le nombre d'adhérents de 11 collectivités à 5.

Au 1^{er} janvier 2020, avec la disparition du SMITOM Launay-Lantic, Leff Armor Communauté devient membre de droit du syndicat.

Le 1^{er} avril 2025, le secteur de Matignon (Dinan Agglomération) quittait le périmètre de Kerval pour être rattaché au SMPRB.

OBJECTIFS

UNE VALORISATION MAXIMUM DES DÉCHETS

- Un projet collectif ambitieux qui s'appuie sur des principes de **bonne intelligence environnementale** (minimisation du recours à l'enfouissement, sensibilisation à la prévention des ressources).
- Des unités industrielles de traitement faisant appel aux **dernières technologies** de pointe en terme de tri.
- Une exigence politique plaçant **l'humain et le local au cœur de ses priorités**.
- L'objectif de demain est bien de faire en sorte que nos déchets ménagers permettent la création durable d'emplois et deviennent les futurs ressources du territoire (énergie, recyclage).

ACTIVITÉS

EXPLOITATION D'UNITÉS DE TRAITEMENT

- UVE Lamballe Armor : valorisation énergétique par l'incinération des flux d'OMr.
- UVO Lantic : valorisation organique avec la production de compost destiné à un retour au sol pour les OMr et les déchets verts.
- Centre de tri Génériss - Ploufragan : valorisation matière via le recyclage des emballages ménagers.
- Centre de tri Ti Valo - Ploufragan : valorisation matière et énergie (Combustibles Solides de Récupération - CSR) de flux originellement orientés vers l'enfouissement.
- ISDND Lantic : enfouissement des déchets dits «ultimes».

LE TRANSPORT DES BENNES DE DÉCHÈTERIES

- Gestion de l'ensemble des mouvements de bennes vers les filières dédiées.

LA POLITIQUE DE SENSIBILISATION

- Promouvoir les bons réflexes pour éviter la production de déchets et encourager le geste de tri auprès des citoyens.
- Sensibiliser via nos 2 pôles :

 Maison du **TRI** à Génériss - Ploufragan
Tri, recyclage, consommation

 Maison de la **TERRE** de Lantic
Prévention, déchets organiques


134
communes


203 000 tonnes
de déchets collectés


313 000
habitants


23
déchèteries

I. Compétences et organisation des services

A. Compétences statutaires

Pour rappel, Kerval Centre Armor est une structure publique de coopération intercommunale de type syndicat mixte regroupant 4 collectivités (voir tableau ci-dessous). Le Comité Syndical est l'organe décisionnel, il est composé de délégués élus par l'assemblée délibérante de chaque adhérent du Syndicat.

Kerval Centre Armor s'appuie également sur les services chargés de la gestion quotidienne du syndicat ainsi que son animation. (Voir organigramme des services)

1. Compétences

Le syndicat a pour compétence le traitement des déchets ménagers et assimilés (tri, valorisation, compostage, incinération, transport, stockage, gestion du passif, et toutes autres filières et process techniques à même de répondre aux exigences du développement durable...).

Il assure en conséquence les études, les acquisitions foncières, la réalisation et la gestion des installations et des équipements nécessaires pour mener à bien ses missions.

2. Limites de compétences entre le syndicat et ses adhérents

Répartition des compétences à partir du 1^{er} janvier 2020

COLLECTE OMr et TRI SELECTIF	DÉCHÈTERIES		TRAITEMENT OMr et CS
	Haut de Quai	Bas de Quai	
Leff Armor Communauté	Kerval Centre Armor		
Saint-Brieuc Armor Agglomération			
Lamballe Terre et Mer			
Loudéac Communauté Bretagne Centre			

La collecte en mélange, la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés, la réalisation et la gestion des déchèteries en «haut de quai» sont de la compétence des établissements publics, membres de Kerval Centre Armor.

En ce qui concerne le transport, il est compétent pour effectuer les transferts des déchets issus du territoire. En ce qui concerne les déchèteries :

> Les flux pris en charge dans le cadre d'une REP sont de la compétence des EPCI ;

Kerval Centre Armor prend en charge le transport des déchets chargés en caisson, type ampliroll ;

> Le syndicat prend également en charge le transport et le chargement des déchets reçus sur la plateforme faisant l'objet d'une prestation de traitement in situ réalisée par Kerval.

3. Activités au titre de la vocation fédératrice du syndicat et activités accessoires

A-Filières REP

Avec l'accord de ses membres, le syndicat peut agir pour le compte des EPCI l'ayant mandaté par convention spécifique, pour la négociation et la gestion des contrats avec les éco-organismes.

B-Assistance technique

Kerval Centre Armor, dans le cadre de sa mission de service public et de son expertise, pourra assurer des missions techniques et administratives ainsi que des prestations intellectuelles et de service, pour le compte de ses membres, conformément à la législation en vigueur.

C- Déchets hors périmètre de compétence ou géographique

Le syndicat pourra traiter des déchets compatibles avec les installations dans le respect de chaque arrêté préfectoral d'exploitation tels que :

- > les boues de STEP,
- > les déchets hospitaliers,
- > les algues vertes,
- > les déchets provenant des

services publics de nettoyage et de propreté, d'activités nécessaires pour garantir la salubrité publique,

> les DAE (Déchets d'Activité Economique) et assimilés...

Enfin, dans le respect des lois et règlements en vigueur, le syndicat pourra effectuer des prestations relevant de sa compétence pour le compte de tiers.



B. Comité syndical et instances exécutives



LE COMITÉ SYNDICAL

Kerval Centre Armor est administré par un Comité Syndical composé de 35 délégués-élus des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), membres du syndicat.

Chaque collectivité territoriale est représentée par un minimum de 2 délégués titulaires + 1 délégué/tranche de 10 000 habitants complémentaires. A cela s'ajoute, pour chaque EPCI, la désignation de suppléants à hauteur de 50% du nombre de titulaires. En cas d'empêchement d'un titulaire, ce dernier peut se faire représenter par l'un des délégués suppléant de sa collectivité d'origine.

Le Comité Syndical se réunit, sur convocation du Président, chaque fois qu'il est nécessaire et au moins 4 fois par an. Il règle par ses délibérations les affaires du syndicat, notamment :

- l'élection du Président et des autres membres du bureau
- le vote du budget et du compte administratif
- la conclusion des contrats et marchés
- la décision d'ester ou de défendre en justice

Le Comité Syndical peut déléguer une partie de ses attributions au Bureau et au Président.

LE BUREAU

Le Bureau permanent est composé de membres délégués du comité syndical. Il comprend :

- Le Président,
- Les 5 Vice-Présidents,
- 9 autres délégués.

Le Bureau gère les affaires courantes dans le cadre des délégations que lui attribue le comité syndical, et participe, sur l'initiative du Président, à la préparation des délibérations.

LE PRÉSIDENT

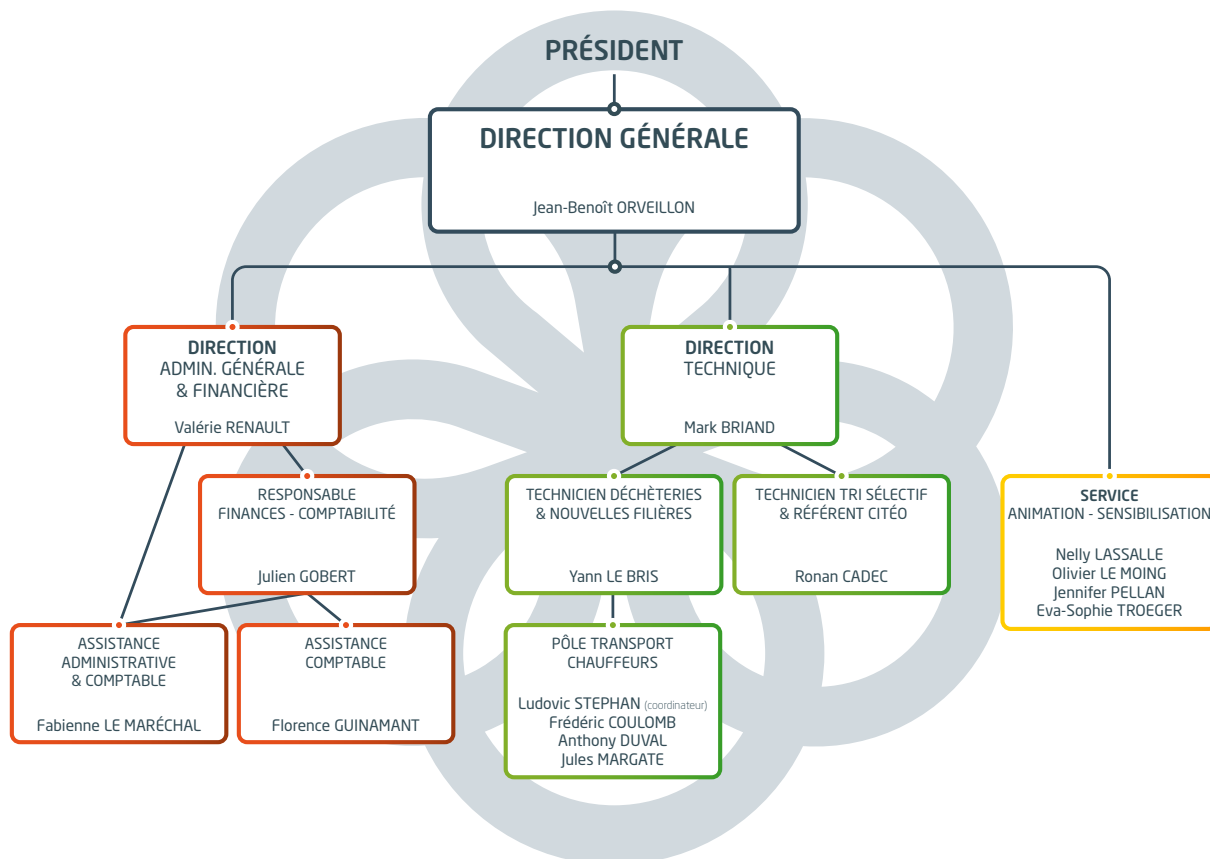
Le Président est en charge de l'exécutif au sein du syndicat mixte. Il prépare et exécute les délibérations du Comité Syndical et du Bureau. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes du syndicat.

Il est seul chargé de l'administration mais il peut déléguer l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents.

Il est également le chef des services du syndicat.



C. Organisation des services





D. Synthèse du bilan social 2025

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Bilan Social au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application *www.bs.donnees-sociales* des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion des Côtes d'Armor.

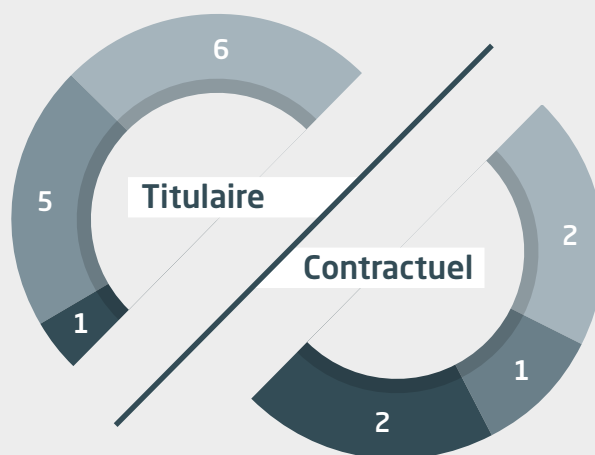
EFFECTIFS

- Fonctionnaires **12**
- Contractuels permanents **4**
- Contractuels non permanents **1**

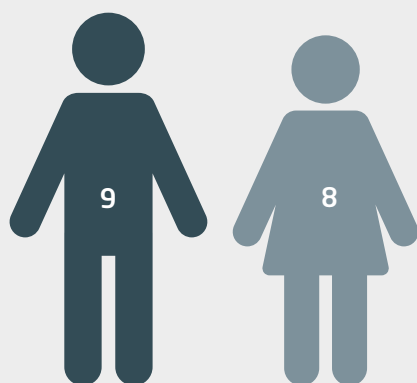


RÉPARTITION PAR SERVICE ET PAR STATUT

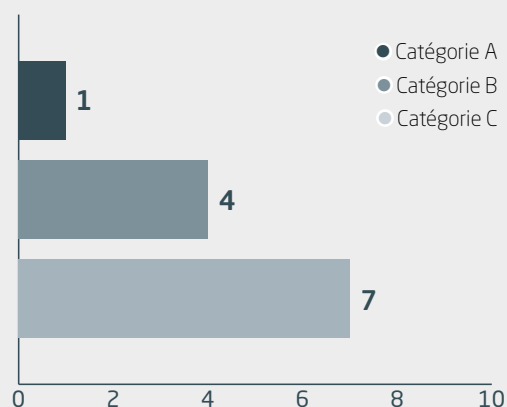
- Animation
- Administrative
- technique



RÉPARTITION DES AGENTS PAR GENRE



RÉPARTITION DES AGENTS PAR CATÉGORIE



La totalité de la **synthèse du bilan social 2025**
est à retrouver en annexe.



II. Les installations de traitement (propriété Kerval)

L'UNITÉ DE VALORISATION ORGANIQUE

HISTORIQUE

1980 Création de l'usine et du site d'enfouissement adjacent.

2004 Modernisation de l'UVO permettant de produire un compost répondant à la charte CERADEL et à la norme NFU 44-051.

2007 Certification OHSAS 18 001

2009 Mise en conformité odeurs avec implantation de casiers ventilés pour la maturation du compost.

Création de box complémentaires pour le traitement des algues vertes de la baie de Saint-Brieuc.

2017 Aménagement de la tour d'affinage pour intégrer une zone de transfert des refus grossiers (> à 30mm) à destination de Ti Valo.

2024 Extension de 5 500m² de la plateforme déchets verts.



CHIFFRES CLÉS

6

EMPLOIS

UN COMPOST
QUI RÉPOND
À LA NORME

**NFU
44 051**

ET À LA CHARTE
CÉRADEL

ENVIRON **9 000t** DE
COMPOST PRODUITS À VOCATION
PRINCIPALEMENT AGRICOLE

FICHE D'IDENTITÉ

Exploitant :

PAPREC Énergies

Marché à échéance : 30/06/2028

Capacité nominale :

> 15 000 t OMr/an

> 15 000 t/an déchets verts

> 20 000 t/an algues vertes

Flux entrants :

> OMr / déchets verts / algues vertes

> Déchets des Activités Économiques

Flux sortants :

> Compost urbain (OMr+DV)

> Compost déchets verts



FOCUS SUR

LE TRAITEMENT DES **ALGUES VERTES**

Flux réceptionnés :

Les algues vertes traitées sur le site de Launay-Lantic sont collectées sur l'estran par les collectivités touchées par le phénomène des marées vertes en baie de Saint-Brieuc.

Bien que constituées à 95% d'eau, l'opération de ramassage des algues fraîches provoque l'apport de sable dans le flux à traiter. Celui-ci peut aussi contenir des macro déchets marins et des galets.

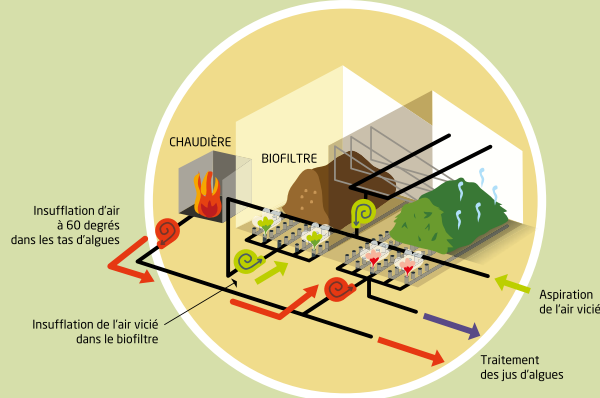
Procédé de traitement :

Les algues vertes sont mélangées dès leur réception à un structurant ligneux (branchages) issu du criblage des déchets végétaux à raison d'un volume d'algues pour un volume de structurant. Le mélange est rentré dans des box de séchage pour une durée de 2 semaines. Le produit est ventilé en permanence par de l'air chauffé à 60°C afin d'accélérer l'évaporation de l'eau des algues tout en garantissant le maintien du mélange en oxygénation permanente et éviter ainsi la formation d'H₂S.

Après 2 semaines, le mélange est sorti des box et continue sa maturation sur plateforme. L'année suivante, le produit est criblé à 30 mm afin d'en extraire le structurant ligneux, les galets et les macro-déchets qui peuvent être collectés avec les algues. A noter que le structurant récupéré est réutilisé dans le process pour les apports suivants.

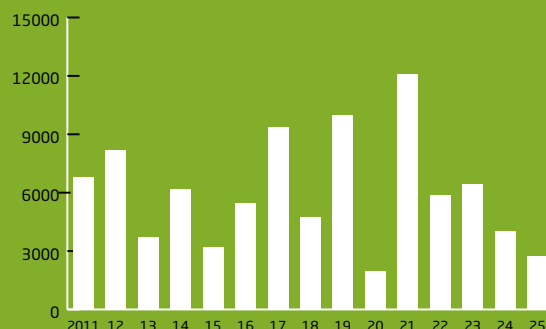


BOX DE SÉCHAGE



La matière sèche du produit finit (fraction inférieure à 30mm) est composée essentiellement de sable et de coquillages, d'une fraction fine du structurant et de la matière organique compostée des algues. Le produit est conservé en stabilisation sur le site pendant une durée d'un an afin de prévenir tout risque de présence d'hydrogène sulfuré (H₂S) lors de son utilisation finale.

Tonnages d'algues vertes réceptionnées sur l'UVO de Lantic



L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

HISTORIQUE

1992 Mise en route opérationnelle de l'usine

2002 Travaux au niveau de la filtration des fumées : augmentation de la surface filtrante de 30%.

2007/2012 L'UVE de Lamballe est réglementée par un nouvel Arrêté préfectoral en date du 18 janvier 2007 et par un arrêté préfectoral complémentaire du 23 décembre 2012

2013 Agrandissement des locaux sociaux

2014 Un préleveur en semi continu de dioxines et furanes est installé et mis en service

2018 L'UVE est certifiée ISO 50 001

2023 Mise en place d'un silencieux en sortie de cheminée. Mise aux normes BREFs.



CHIFFRES CLÉS

16
EMPLOIS

+ DE
1 100 000
EUROS DE
REVENTE
ÉLECTRIQUE

11 635 MWh
D'ÉLECTRICITÉ VENDU

FICHE D'IDENTITÉ

Exploitant :

Suez Environnement

Marché à échéance : 31/12/2027

Capacité nominale :

45 000 t/an

Flux entrants :

- > OMr
- > Déchets des Activités Économiques

Flux sortants :

- > Métaux ferreux
- > Mâchefers
- > Réfiom



LE CENTRE DE TRI ET DE VALORISATION MATIÈRE **GÉNÉRIS**

Scannez le QR code
pour visionner la vidéo
du fonctionnement de Génériss



HISTORIQUE

- 2001** Ouverture de l'usine en octobre.
- 2007** Installation d'une machine de tri optique ternaire sur la ligne des plastiques-métaux.
- 2013** Refonte complète de l'ensemble du process, passerelles et cabines, qui double la capacité de tri.
- 2015** Agrandissement des locaux sociaux + création d'une salle pédagogique dédiée. Mise en place d'une plateforme extérieure de stockage.
- 2016** Agrandissement des bâtiments de réception et d'expédition. Ajout d'équipements complémentaires en vue de l'extension généralisée des consignes de tri.
- 2023** Modernisation du process : passage au flux développement. Aménagement de la plateforme ext.
- 2025** installation de séparateur aéraulique pour la gestion des films d'emballages.



CHIFFRES CLÉS

55
ETP

11
SORTES DE
MATIÈRES 1^{ÈRES}
SECONDAIRES
EXTRAITES

23%
D'ERREURS
DE TRI
L'ENTRANT

+ DE **20Kt**
DE PRODUITS ENVOYÉS
VERS LES FILIÈRES
DE RECYCLAGE

FICHE D'IDENTITÉ

Exploitant :

Suez Environnement

Marché à échéance : 31/12/2028 + 2 ans optionnels

Capacité nominale :

40 000 t/an

Flux entrants :

> Déchets issus de la collecte sélective

Flux sortants par famille :

- > Plastiques rigides et souples
- > Métaux ferreux et non ferreux
- > Papier-carton
- > Refus



L'UNITÉ DE TRI ET DE VALORISATION MATIÈRE & ÉNERGIE TI VALO

Scannez le QR code
pour visionner la vidéo
sur la **génèse de Ti Valo**



HISTORIQUE

2014 Attribution du marché public "conception, réalisation, exploitation" de l'unité des Châtelets à l'entreprise Guyot Environnement en juillet.

Démarrage du marché effectif au 1^{er} novembre.

2015/2017 Déconstruction du process de compostage précédent. Agrandissement des bâtiments d'exploitation et mise en place du nouveau process

2017 Juin : mise en service industrielle des 2 ateliers de tri. Octobre : inauguration de la nouvelle unité dans le cadre du Recyclage en fête 1^{ère} édition.

2025 Installation d'un ouvrier de sacs et d'une alimentation directe de la zone process.



CHIFFRES CLÉS

17
ETP

+ DE
20kt
EN TRANSIT
VERS ISDND
(GUELTAS)

+ DE **60%**
DE TAUX DE CAPTAGE DES
PLASTIQUES VALORISABLES ENCORE
PRÉSENTS DANS LES REFUS CS

FICHE D'IDENTITÉ

Exploitant :

Suez Environnement

Marché à échéance : 31/12/2028 + 2 ans optionnels

Capacité nominale :

65 000 t/an

Flux entrants :

- > OMr
- > Encombrants
- > Refus de Collecte Sélective
- > Bois B

Flux sortants :

- > Plastiques, papier-carton, Métaux
- > Bois
- > Refus



L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND)

HISTORIQUE

1980 Création du site d'enfouissement et de l'usine adjacente.

2000 Depuis cette date, les 5 derniers casiers sont conformes aux nouvelles règles d'étanchéité et de gestion des lixiviats.

2017 Entrée en exploitation du dernier casier disponible en octobre d'un volume de 43 000m³

2025 Démarrage des travaux d'aménagement du casier 7



CHIFFRES CLÉS

CASIER F
43 000
M³

AU 31/12/25
3 300 M³
RÉSIDUELS

DURÉE DE VIE AU
31/12/25
1,5 ANS
SELON VOLUME
ANNUEL ENFOUI

7 000t
CAPACITÉ ANNUELLE
RÉGLEMENTAIRE MAXIMUM

FICHE D'IDENTITÉ

Exploitant :

PAPREC Énergies

Marché à échéance : 30/06/2028

Capacité réglementaire maximum :

7000 t/an

Flux entrants :

Refus lourds et légers <30 mm



ÉVÉNEMENTS MARQUANTS ET POLITIQUE DE SENSIBILISATION





III. Événements marquants 2025

A. La vie du syndicat

1. La fermeture de l'activité d'incinération des OMr sur l'UVE de Planguenoual



L'UVE de Planguenoual, datant de 1992.

Comme évoqué dans le rapport d'activité 2024, le comité syndical actait l'abandon du projet de modernisation de l'UVE de Planguenoual, initié en 2021, lors de sa séance du 11 décembre 2024.

Trois mois plus tard, lors de la réunion du 26 mars 2025, les élus valident l'arrêt d'activité de traitement des OMr sur le site de Planguenoual, courant 2027-2028 – Délibération N° 2025/D766.

Les raisons d'une telle décision sont multiples et détaillées dans l'annexe à la délibération. De façon synthétique, elles sont rappelées ici :

- **Un outil vieillissant** : l'unité, qui date de 1992 (près de 25 ans), fonctionne aujourd'hui, en mode dérogatoire vis-à-vis de la réglementation ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). En effet, depuis 2023, l'usine n'est pas conforme vis-à-vis des nouvelles normes de rejets atmosphériques relatifs aux NOX. Cette dérogation obtenue fin 2023 est valable jusqu'en novembre 2028. Date à partir de laquelle, l'usine devra être conforme aux nouvelles normes de rejet des NOX si elle souhaite poursuivre son exploitation.
- **Une modernisation coûteuse** : au-delà de la mise aux normes NOX et eu égard à son âge avancé, il conviendrait d'envisager un investissement conséquent pour lui permettre de repartir sereinement pour au moins 15 ans. Les derniers chiffres obtenus témoignent de montants dépassant les 40 Millions d'euros.
- Parallèlement, **les gisements d'Ordures Ménagères ne cessent de baisser** : en espace de 5 ans, elles ont été réduites de 16% soit 8 000 t à l'échelle du syndicat. Or, cette tendance n'est pas près de s'inverser et devrait même s'accélérer dans les années à venir avec toujours plus de sensibilisation et de prévention en matière de gestion des déchets ménagers.
- **Respect des objectifs régionaux en matière de valorisation énergétique des déchets** : aujourd'hui, l'unité dispose d'un rendement énergétique global extrêmement bas (20%), dans la mesure où la chaleur générée par la combustion des déchets n'est pas suffisamment valorisée. La vapeur produite est bien dirigée vers un turbo-alternateur pour produire de

l'électricité revendue sur le réseau, mais la chaleur fatale, elle, n'est pas consommée.

1^{ère} conséquence immédiate : le syndicat est assujéti au paiement d'une Taxe Générale sur les Activités Polluantes qui est majorée dans la mesure où les performances énergétiques de l'UVE n'atteignent pas les 70%. D'ici 2030, celle-ci va augmenter de 20 €/t entrante.

Demain (2030), la Région souhaite aller plus loin en prescrivant l'obligation de disposer d'un outil de valorisation générant + de 70% de performances énergétiques pour pouvoir l'exploiter. Or, étant donné le positionnement géographique du site, peu d'opportunités s'offrent au syndicat pour envisager une consommation de la chaleur.

- **Contrainte urbanistique** : le site implanté sur

l'ancienne commune de Planguenoual (aujourd'hui Lamballe-Armor) est assujéti au respect de la Loi Littoral. A ce titre, les possibilités d'agrandissement sont limitées. Pas plus de 50% de volume en plus par rapport l'espace bâtementaire actuel.

L'ensemble de ces difficultés ont, ainsi, amené les élus du comité à se prononcer sur l'arrêt de l'activité de traitement des OMr sur le site de Planguenoual à partir de 2028. À partir de cette date, les OMr du territoire seront acheminés vers d'autres UVE limitrophes pour prise en charge.

A ce titre, il convient de rappeler que la coopération d'échanges de tonnages mise en place, dès 2022, avec le syndicat voisin, à savoir le SMPRB (Syndicat Mixte des Pays de la Rance et de la Baie), prévoit que 20 500 t du territoire KERVAL seront dirigés vers l'UVE de Taden dès juin 2027

2. Le départ de Dinan Agglomération du syndicat

Dinan Agglomération, issue de la fusion de plusieurs EPCI en 2017, était jusqu'à 2025 adhérent au syndicat Kerval Centre Armor pour une partie de son territoire. Dès juin 2023, l'intercommunalité a exprimé sa volonté de se retirer de Kerval afin de simplifier l'organisation de cette compétence et d'en faciliter la gestion administrative et financière.

Le comité syndical de Kerval a validé ce retrait en octobre 2024 (Délibération N° 2024/D758), après validation d'un protocole de sortie permettant de neutraliser l'ensemble des impacts financiers pour Kerval. Ainsi, après approbation

des différentes autres intercommunalités, parties prenantes de l'opération, le préfet des Côtes-d'Armor a officiellement autorisé ce retrait par arrêté du 28 mars 2025, avec une prise d'effet fixée au 1^{er} avril 2025.

À cette date, Dinan Agglomération a donc récupéré la compétence traitement des déchets sur le secteur concerné (celui de Matignon), entraînant une recomposition du périmètre et des statuts du syndicat Kerval.

Cette évolution a permis une rationalisation territoriale et une réorganisation des coopérations intercommunales en matière de gestion des déchets ménagers avec le SMPRB.

3. Renforcement de la régie transport



Historiquement composée de trois chauffeurs, la régie transport de Kerval connaît une évolution de ses effectifs en 2025.

Le départ à la retraite de l'un des agents a été non seulement compensé, mais également renforcé par l'arrivée de deux chauffeurs mis à disposition par Suez. Cette évolution s'inscrit dans un contexte de diminution de l'activité sur le site de Tivalo, qui a nécessité une réaffectation des ressources humaines sur la période 2025-2028.

Cette situation a ainsi offert l'opportunité de consolider les effectifs de la régie, tout en élargissant son périmètre d'intervention.



4. Appel à Projet Tri - CITEO 2025

Au printemps 2025, Kerval Centre Armor a déposé une candidature à l'appel à projets CITEO visant à améliorer le process de tri du centre GENERIS. Le projet s'inscrit dans une logique d'optimisation des performances de tri et d'amélioration de la qualité des matériaux sortants.

En effet, les dernières analyses montrent une présence encore importante de valorisables dans les refus (fibres, plastiques, métaux), traduisant des performances de captage insuffisantes et un sous-dimensionnement de certains équipements handicapant les performances actuelles.

Ainsi, le projet prévoit, notamment, des travaux process à hauteur de plus de 2 M€, incluant l'ajout d'un séparateur aéroulque (travaux réalisés en octobre 2025) pour mieux capter les films d'emballages plastiques, dont la part dans le flux entrant est en forte hausse (5.8% en 2025 vs 2.2% en 2018).

Il comprend également le remplacement de deux équipements de tri optique devenus obsolètes et sous-dimensionnés, à savoir la machine permettant de capter les films d'emballages plastiques et celle située en amont de la production finale de refus de tri en charge de l'éjection des emballages encore présents dans le flux passant.

L'objectif est donc double : améliorer les taux de captage des emballages/papiers et réduire la présence de matériaux valorisables dans les refus, tout en augmentant la qualité des flux recyclables.

Le dossier peut bénéficier d'un soutien financier de CITEO jusqu'à hauteur de 1,5 M€, dont une partie conditionnée à l'atteinte des performances à la réception des travaux (candidature validée par CITEO en février 2026 à hauteur de 1.45 M€).



À terme, l'amélioration des performances générera toujours plus de soutiens CITEO annuels et permettra d'éviter des coûts importants en matière de traitement du flux de refus.

5. Restructuration de la dette

Par délibération N° 2025/D799 en date du 8 décembre 2025, le syndicat Kerval a engagé une opération de restructuration de sa dette dans un contexte de tension financière et de faibles marges d'autofinancement.

L'objectif annoncé est de permettre une réduction du poids des annuités, limiter le recours à de nouveaux emprunts et diminuer le coût global de la dette. L'opération, accompagnée par le cabinet EFG Conseil, a porté sur 12 emprunts sélectionnés pour leur impact stratégique sur l'équilibre financier.

Elle s'inscrit également dans la perspective du financement du plan pluriannuel d'investissement (PPI 2025 2030), évalué à plus de 20 M€. Ainsi, la restructuration combine refinancement, passage partiel à taux variables et mise en

place d'amortissements adaptés (progressifs ou modulés). Elle permet de réduire les besoins d'emprunt futurs, ramenés à environ 13,25 M€ sur la période 2025-2030 alors même que le besoin d'investissement se portait à hauteur de 20 M€ comme indiqué dans le paragraphe précédent. Au plan financier, le coût total de la dette est ainsi abaissé d'environ 60,4 M€ à 52,9 M€, soit un gain proche de 7,4 M€.

Cette opération s'inscrit dans une démarche globale d'optimisation de la dette et d'anticipation financière. Elle vise à sécuriser durablement le financement des investissements tout en maîtrisant les équilibres budgétaires du syndicat.

B. Techniques

1. Expérimentation surtri Générís



En début d'année 2025, Kerval Centre Armor a engagé un partenariat expérimental avec CITEO visant à tester le surtri des refus de collecte sélective issus du centre de tri Générís, via l'unité dédiée de Ti Valo.

L'objectif est de mettre en place une logique de tri en deux étapes :

- un tri classique en centre de tri (Générís)
- un surtri des refus résiduels pour récupérer les matériaux encore valorisables sur Ti Valo.

Cette expérimentation, démarrée le 1er janvier 2025, a pour objectif d'évaluer la performance technique, économique et environnementale de cette solution innovante, dans un contexte où la présence de valorisables dans les refus reste significative.

Le dispositif porte sur un volume maximal d'environ 8 000 tonnes de refus par an, issus majoritairement de Générís et éventuellement d'autres collectivités partenaires.

A fin 2025, les 1ers résultats sont intéressants. Près de 6 500 t de refus de collecte sélective issus de Générís et d'un autre centre partenaire sont passés sur les chaînes de tri de Ti Valo. Plus de 1 100 t de matières recyclables ont ainsi été extraits du refus et envoyés vers les filières

de recyclage en lieu et place d'une élimination par enfouissement.

Ce 1^{er} bilan est d'autant plus encourageant que les performances d'extraction de ces matériaux encore présents dans les refus de collecte sélective n'ont cessé de s'améliorer à mesure que l'année avançait. A peine 40% des emballages plastiques encore présents dans les refus étaient captés au 1^{er} trimestre 2025 alors que le score avoisinait plus les 70% en fin d'année.

Des chiffres prometteurs qui laissent augurer d'un renforcement de cette activité sur Ti Valo dans les années à venir.

Accédez au rapport complet
en annexes.



2. Travaux d'aménagement sur l'UVO de Lantic : aménagement du casier 7 + agrandissement plateforme déchet vert



Au même titre que ce qui est annoncé pour l'UVE de Planguenoual, l'activité de traitement des OMr par compostage sur le site de Lantic est en voie d'être arrêtée (fin 2026). En cause, des évolutions réglementaires relatives à la qualité des composts produits, applicables en 2027, qui révisent les conditions de retour au sol de la matière organique.

Ainsi, le syndicat travaille à la reconversion du site en développant/renforçant certaines activités déjà réalisées sur l'usine : gestion des déchets verts et des déchets ultimes par voie d'enfouissement.

En 2025, de lourds travaux d'aménagements ont, donc, été engagés afin de permettre :

- L'agrandissement de la plateforme de stockage et traitement des déchets verts : 4,5M€ investi fin 2024 et début 2025, qui ont permis d'accueillir 5 000 t de végétaux en plus dès 2025.
- L'excavation et la préparation d'un dernier casier de stockage des déchets ultimes : 800 000 € correspondant à la 1^{re} phase de travaux. Ce chantier devrait se terminer courant 2027 pour une exploitation du casier dès la fin d'année 2027.



Plus précisément, ce sont les seuils autorisés d'impuretés présents dans les composts qui ont été revus à la baisse et notamment le taux de microplastiques < 2mm. Des niveaux extrêmement faibles sont demandés qui rendent quasi-impossible la poursuite d'exploitation d'un équipement de type TMB (Tri-Mécano-Biologique) sur Lantic.



3. Bas de quai de déchèterie

A-Développement de la collecte plâtre



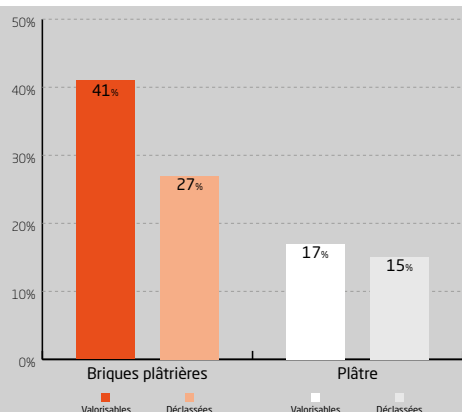
Depuis 2020, la collecte des déchets plâtreux (plâtre et briques plâtrières) s'est progressivement déployée dans de nombreuses déchèteries du territoire. Auparavant mélangés aux gravats, ces déchets étaient à l'origine de problèmes significatifs de pollution des eaux. La mise en place de filières dédiées répond ainsi aux exigences environnementales actuelles sur les sites accueillant les déchets inertes.

Aujourd'hui, sur les 23 déchèteries du territoire Kerval, 19 assurent la collecte du plâtre et 16 celle des briques plâtrières, témoignant d'un maillage territorial désormais bien structuré.

Répartition des tonnages collectés en 2025 :

- Briques plâtrières : 3 068 t
- Briques plâtrières déclassées : 2 051 t
- Plâtre : 1 286 t
- Plâtre déclassé : 1 107 t

Total : 7 512 tonnes

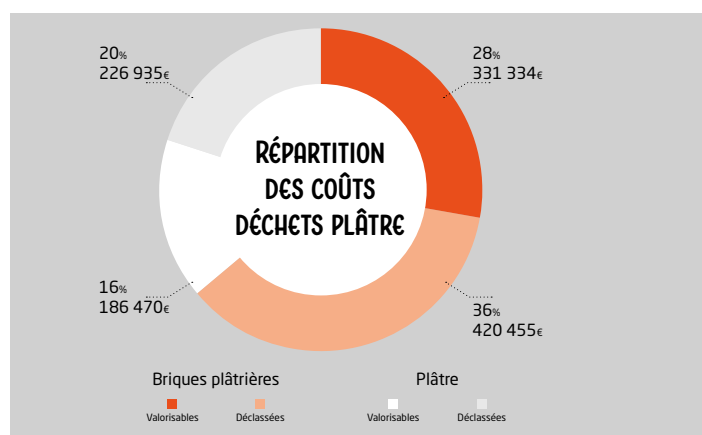


Enjeux et coûts

La mise en place du tri de ces fractions spécifiques a entraîné une augmentation des coûts de traitement. En effet, les filières de valorisation du plâtre imposent des exigences élevées en termes de pureté des matériaux.

Par conséquent, la part des déchets déclassés reste fortement dépendante de la qualité du tri réalisé en déchèterie. Une amélioration des pratiques de tri constitue donc un levier essentiel pour optimiser la valorisation et maîtriser les coûts.

En 2025, le coût global du traitement des déchets de plâtre s'élevait à environ 1,2 million d'euros.





B-Augmentation du gisement déchèterie

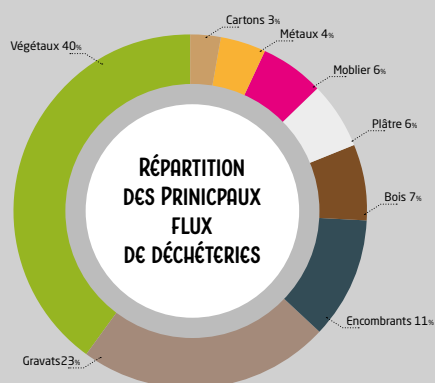
Au cours des dix dernières années, plusieurs filières de valorisation ont été développées en déchèterie, notamment pour le bois et le mobilier.

Aujourd'hui, ces dispositifs permettent de détourner chaque année environ 17 000 tonnes de déchets des bennes encombrants, dont :

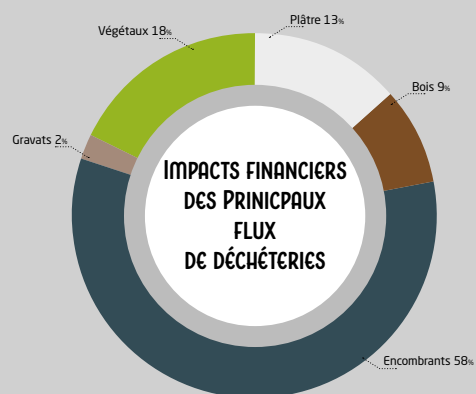
- 9 000 tonnes de bois
- 8 000 tonnes de mobilier

Malgré ces progrès significatifs, le tonnage annuel des encombrants reste élevé, avec près de 13 500 tonnes traitées chaque année.

Les encombrants représentent une part relativement limitée des flux globaux en déchèterie (11% des tonnages).



traitement des déchets collectés sur les 23 déchèteries du territoire.

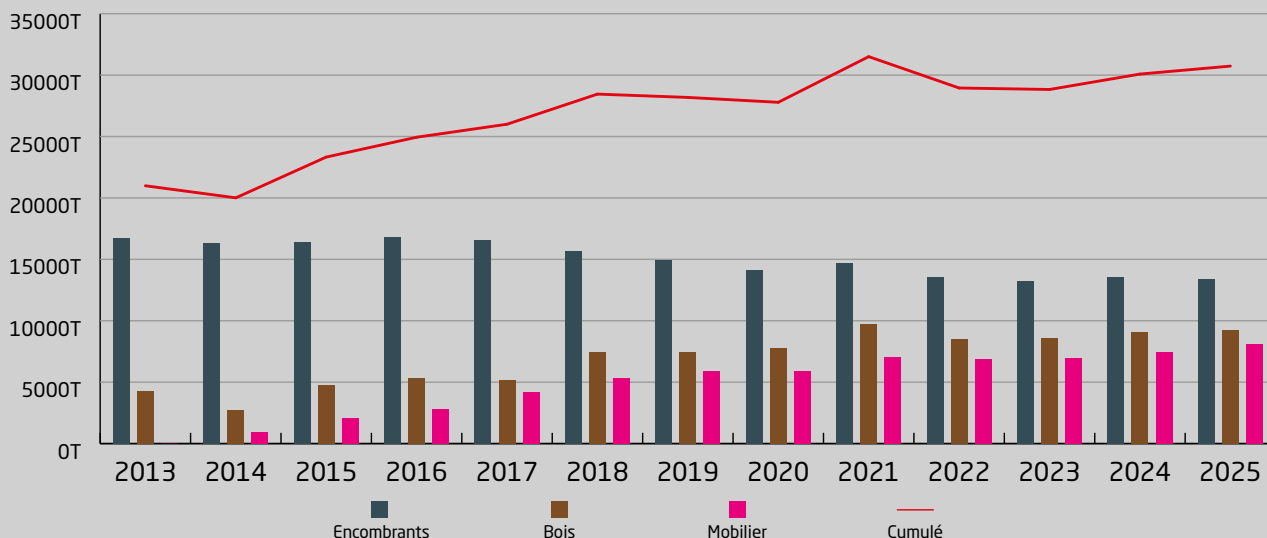


Depuis sa création en 2014, Kerval s'est fortement engagé dans le développement de filières de valorisation dédiées aux encombrants. Néanmoins, la gestion de ce flux demeure un enjeu majeur. En effet, les coûts de traitement ont connu une augmentation continue au cours de la dernière décennie, faisant des encombrants une priorité stratégique.

En 2025, les encombrants représentaient toujours 11% des tonnages collectés, soit environ 13 500 tonnes, confirmant la nécessité de poursuivre les efforts de réduction et de valorisation.

Toutefois, leur impact financier est particulièrement important : ils concentrent à eux seuls 58% des coûts de

ÉVOLUTION DES FLUX ENCOMBRANTS / BOIS / MOBILIER DE 2013 À 2025





Jeux du Kerval Market :
apprendre à consommer responsable.



IV. Sensibilisation / Prévention / Économie Circulaire

A. La Maison de la TERRE

Depuis l'ouverture au grand public de la Maison de la TERRE, la fréquentation augmente.

Avec **20% d'animations en plus** entre 2024 et 2025, la fréquentation a elle bondit de **plus de 35%** sur la même période.

Et c'est même une fréquentation qui a presque triplé en 3 ans !

EN 2025,

+ 35%

DE FRÉQUENTATION

+ de 800

PERSONNES
SENSIBILISÉES

par **20**
INTERVENANTS



1. Les nouveautés 2025

- Animations nature pour les enfants 6-10 ans et 0-3 ans grand public + créneaux spéciale assistante maternelle
Fort succès de ces animations et forte demande du public. Les assistantes maternelles sont demandeuses d'un lieu accessible pour venir se balader avec les enfants.
- La Maison de la TERRE est désormais sur instagram !



La Maison de la TERRE
communique aussi sur Instagram



Lecture d'un conte par Laure



Animation auprès des 0-3 ans



2. Les événements 2025

Janvier

Broyage sapin de Noël

collecte des sapins après les fêtes de Noël, opération de broyage des sapins autour d'une boisson chaude. Animation «que faire de mes biodéchets» avec vente de composteurs (partenariat SBAA et Leff Armor) sur place et distribution de broyat et de compost de déchets verts. Le matin, une animation comptage des oiseaux était également proposée (dans le cadre de l'opération comptage des oiseaux nationale).

Février

Mercredi Découverte compostage

Visite mensuelle grand public de l'UVO Lantic.

Un mercredi par mois, une visite grand public pour parler compostage avec une animation compostage et vente de composteurs. De Mai à Septembre, la visite est axée sur le traitement des algues vertes.

Formation « jardin »

Avec Myriam Le Breton-Gallou, ONENN pour les animations «un autre regard sur le jardin».

Formation proposée également au-delà de Kerval (mairie, service déchets du territoire Kerval), 1 personne de Leff Armor Communauté et 2 personnes de SBAA (service déchet) étaient présentes.

Mars

Stand au Salon de l'habitat avec ReCréat'loups

Événement « Sol en scène » 1^{ère} édition :

- Initiation au lombricompostage avec Organic Worms,
- Visite commentée de l'expo «Une TERRE des SOLutions» avec Kerval,
- QUIZZ sur le sol,
- Initiation au compostage,
- Balade commentée «le sol, un trésor précieux»,
- Conférence «du bon usage de la paresse au jardin» avec Julie, Guimauve et Aubépine,
- Visite libre de la zone naturelle toute la journée.

Avril

Atelier «un autre regard sur le jardin» : la gestion de la pelouse : gérer les tontes de pelouse sans avoir à vous déplacer en déchetterie et les avantages pour vous et la biodiversité de réduire le nombre de tontes.

Lancement du **4^{ème} appel à manifestation d'intérêt, Réaménagement de l'espace compostage** au niveau de l'espace parking,

Nouvelle exposition : Les papillons





Mai

2^{ème} édition du Troc Jardin

Un temps d'échange entre passionnés, jardiniers débutants venus troquer ou découvrir les plantes avec Guimauve & Aubépine, faire aiguiser un outil avec L'Atelier de L'Affûteur ou participer à l'animation compostage.

Installation du lombricomposteur de la Maison de la TERRE.

Animation éveil et découverte de la nature pour les enfants auprès du RPE Binic.

Juin

Nouvelle exposition : Une TERRE des Solutions

2nd atelier «un autre regard sur le jardin» pour parler des «herbes indésirables»

Juillet & Août

Les animations gratuites pour les 6-10 ans **autour de la vie du sol** et pour les 0-3 ans **éveil à la nature** ont eu beaucoup de succès.

Septembre

Nouvelle exposition : (H)auteurs de vue,

Atelier « un autre regard sur le jardin » ce que nous disent les plantes avec Guimauve et Aubépine,

Fauche de la prairie et mise à disposition des bottes.

Octobre

Ateliers enfants pendant les vacances d'automne,

Lancement des journées animations «Algues vertes» en partenariat avec la Maison de la Baie.

Novembre

Festival Alimenterre : Projection du film documentaire



«Leurs champs du cœur» en partenariat avec la Fédération des chasseurs 22,

Atelier «un autre regard sur le jardin» la face cachée des végétaux,

Organisation d'une session de formation Guide-Composteur par le CNFPT Bretagne – antenne des Côtes d'Armor => 3 animateurs KERVAL formés.



Décembre

atelier spécial Noël autour du miel :

atelier zéro déchet avec du miel de la Maison de la TERRE + fabrication de bougies en cire Kerval/FDC22.

3. La convention avec la Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes d'Armor :



Depuis 2014, la Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes d'Armor, par le biais d'une convention avec Kerval, est gestionnaire de la zone naturelle jouxtant la maison de la TERRE. A ce titre, Ronan Pengam, chargé de mission, est mis à disposition pour réaliser le plan de gestion de l'espace naturel de 3,5 hectares, l'entretien du milieu, le suivi scientifique des espèces et l'animation nature auprès des écoles et du grand public. Pour prendre connaissance du travail réalisé, le rapport d'activité annuel 2023/2024 de la FDC22 sur le site de la Maison de la TERRE est consultable en annexe.



B. Activités du service animation-sensibilisation



À l'instar des années précédentes, le service est fortement mobilisé sur le centre de tri Génériss, sur le volet accueil du public notamment scolaire, qui représente environ 30 % de leur temps de travail.

En 2025, 5 demi-journées par semaine en période scolaire étaient consacrées à la sensibilisation de classes de primaires (moyenne de 25 élèves) pour un potentiel d'accueil de 5 000 visiteurs par an, auquel se rajoute les visites adultes.

RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ DU SERVICE ANIMATION-SENSIBILISATION

Agents	Animations	Projets/ Activités/...	% ETP	Nature des Projets/activités/autres
Olivier Le Moing	30%	70%	100%	Infographie, supports pédagogiques et de communication.
Nelly Lassalle / Domingos Cuca	40%	60%	80%	Gaspillage alimentaire, supports pédagogiques
Jennifer Pellan	40%	60%	80%	Référente Maison de la TERRE
Eva-Sophie Troeger	40%	60%	100%	Gestion des réservations, animation réseaux sociaux,

Laure Daouben, alternante en formation BPJEPS, spécialité Education à l'Environnement vers un Développement Durable (EEDD), a été présente de novembre 2024 à décembre 2025.





1. Sensibilisation sur nos pôles en 2025

Les animateurs de Kerval Centre Armor ont accueillis sur les 2 sites de sensibilisation :

le centre de tri Générïs de Ploufragan et l'Usine de Valorisation Organique de Lantic par le biais de la Maison de la TERRE

4 117

VISITEURS

Essentiellement des établissements scolaires de l'école primaire (CM1) aux études supérieures (BTS, licences, master), mais également d'autres types de public : citoyens, associations, entreprises, communes,...

Une sensibilisation complète de 2h30 à 5h sur les enjeux de la gestion des déchets. De la prévention au recyclage, les sujets sont traités de manière ludique et immersive en visitant nos installations. Cela représente pour cette année

195

VISITES

BILAN

Centre de tri Générïs & Maison de la Terre (UVO)

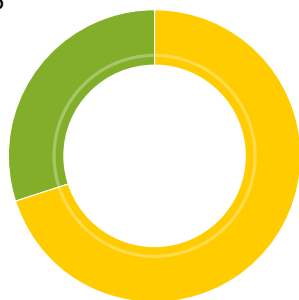
UVO DE LANTIC

1 237

VISITEURS

53

VISITES



GÉNÉRÏS

2 880

VISITEURS

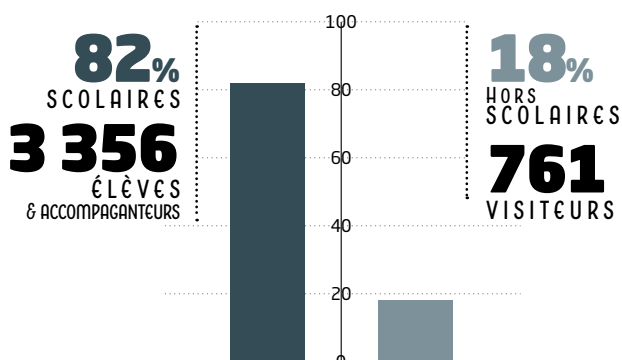
142

VISITES

NOMBRE DE VISITEURS / MOIS - 2025



TYPES DE VISITE



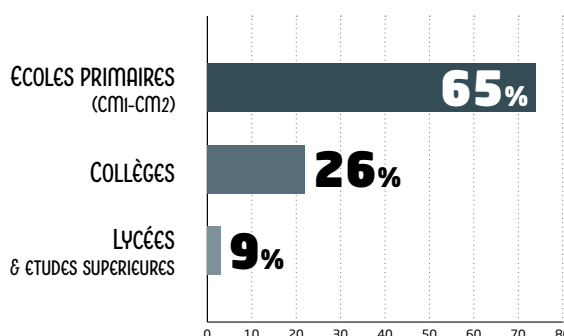
82%
SCOLAIRES

3 356
ÉLÈVES
& ACCOMPAGNATEURS

18%
HORS
SCOLAIRES

761
VISITEURS

NIVEAUX SCOLAIRES



ÉCOLES PRIMAIRES
(CM1-CM2)

65%

COLLÈGES

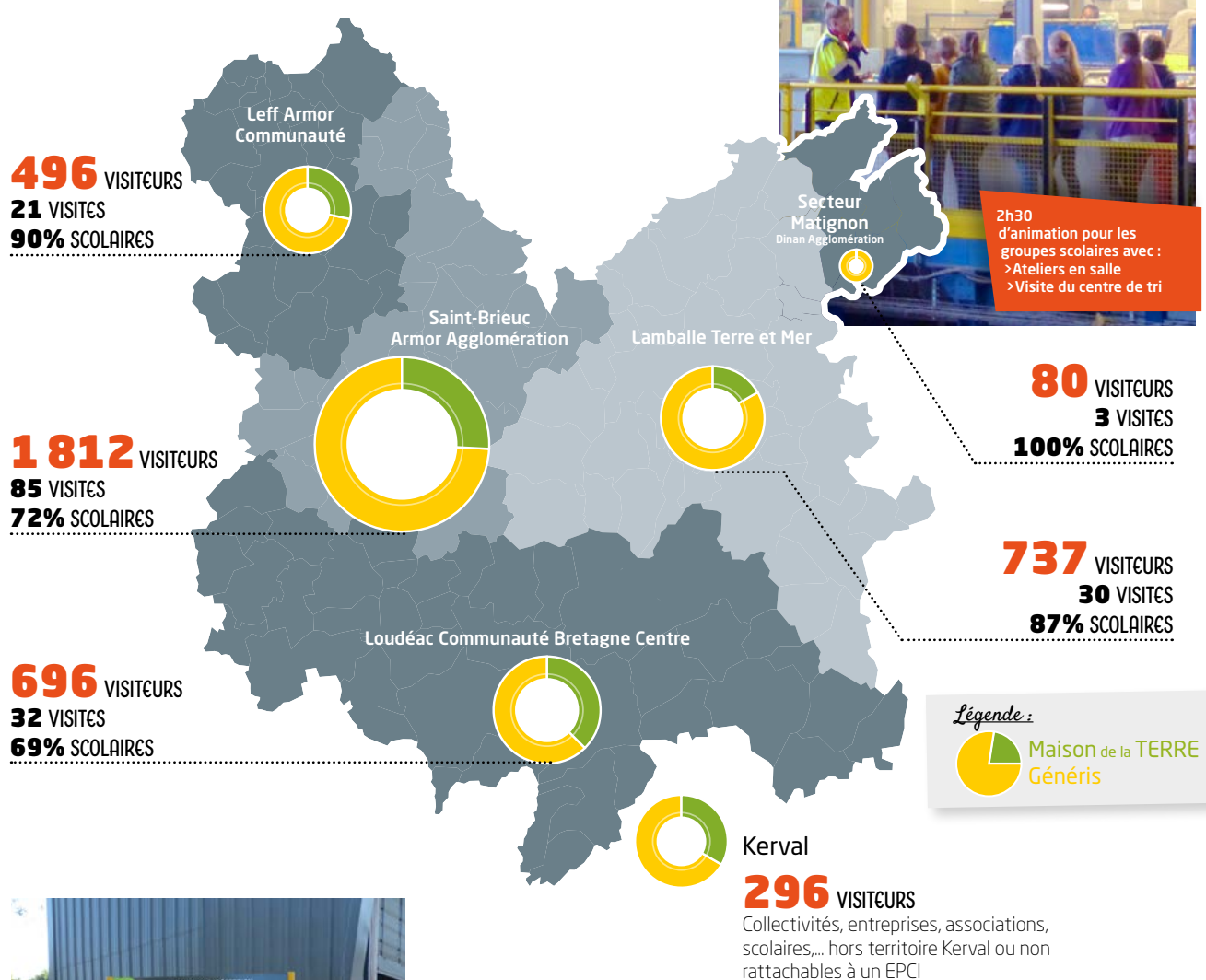
26%

LYCÉES
& ÉTUDES SUPÉRIEURES

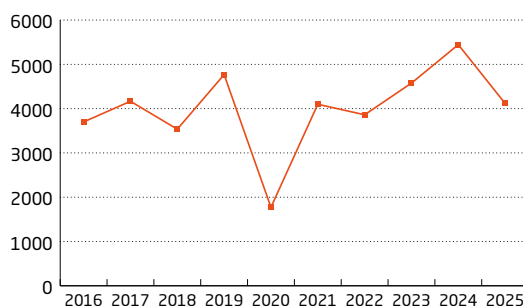
9%



D'OÙ VIENNENT NOS VISITEURS RÉPARTITION PAR EPCI



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE VISITEURS DEPUIS 2016...



Soit plus de

40 000
visiteurs depuis
l'ouverture du pôle de
sensibilisation Générïs.



BILAN TECHNIQUE



V. Logistique déchèterie et service transport

A. Activités du service transport

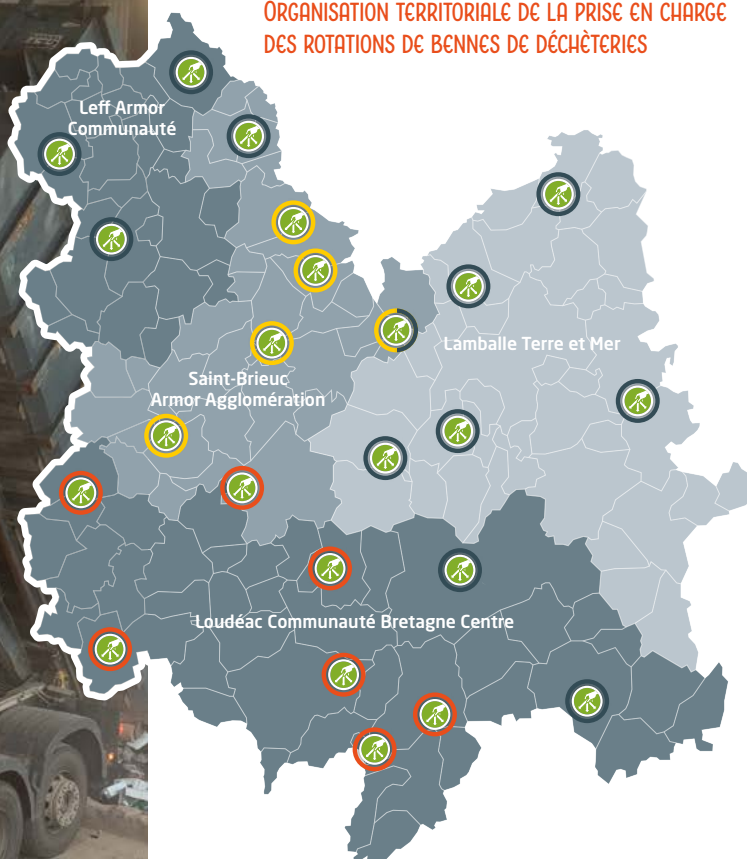
Kerval dispose de la compétence Transport pour ce qui relève des opérations de transferts des déchets issus de son territoire.

En ce qui concerne les déchèteries, Kerval Centre Armor prend également en charge le transport des déchets vers les sites de traitement.

A ce titre, le syndicat gère directement l'enlèvement de ces bennes sur les territoires qui, historiquement, ne disposent pas d'un service intégré à la structure en charge de la collecte. Cela se fait via sa régie ou un contrat de prestation de service. En 2025 le titulaire du marché était l'entreprise Veolia.



ORGANISATION TERRITORIALE DE LA PRISE EN CHARGE DES ROTATIONS DE BENNES DE DÉCHÈTERIES

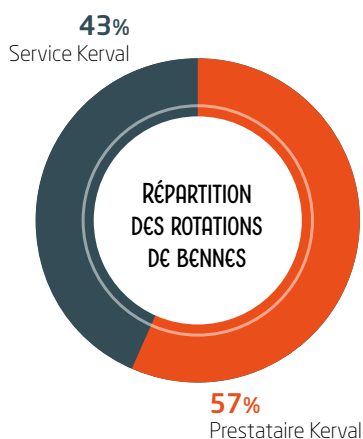


- Pôle transport Kerval
- Kerval via un contrat de prestation de service (Veolia)
- EPCI par le biais de son service collecte-transport

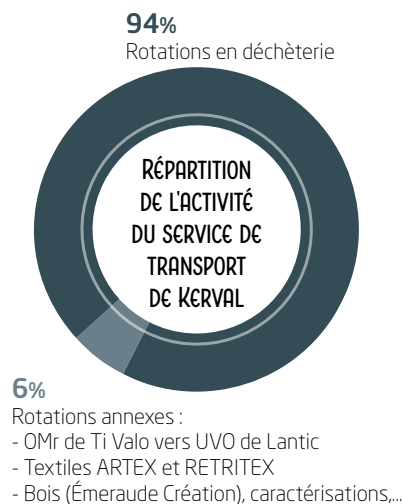


B. Bilan des rotations sous maîtrise Kerval

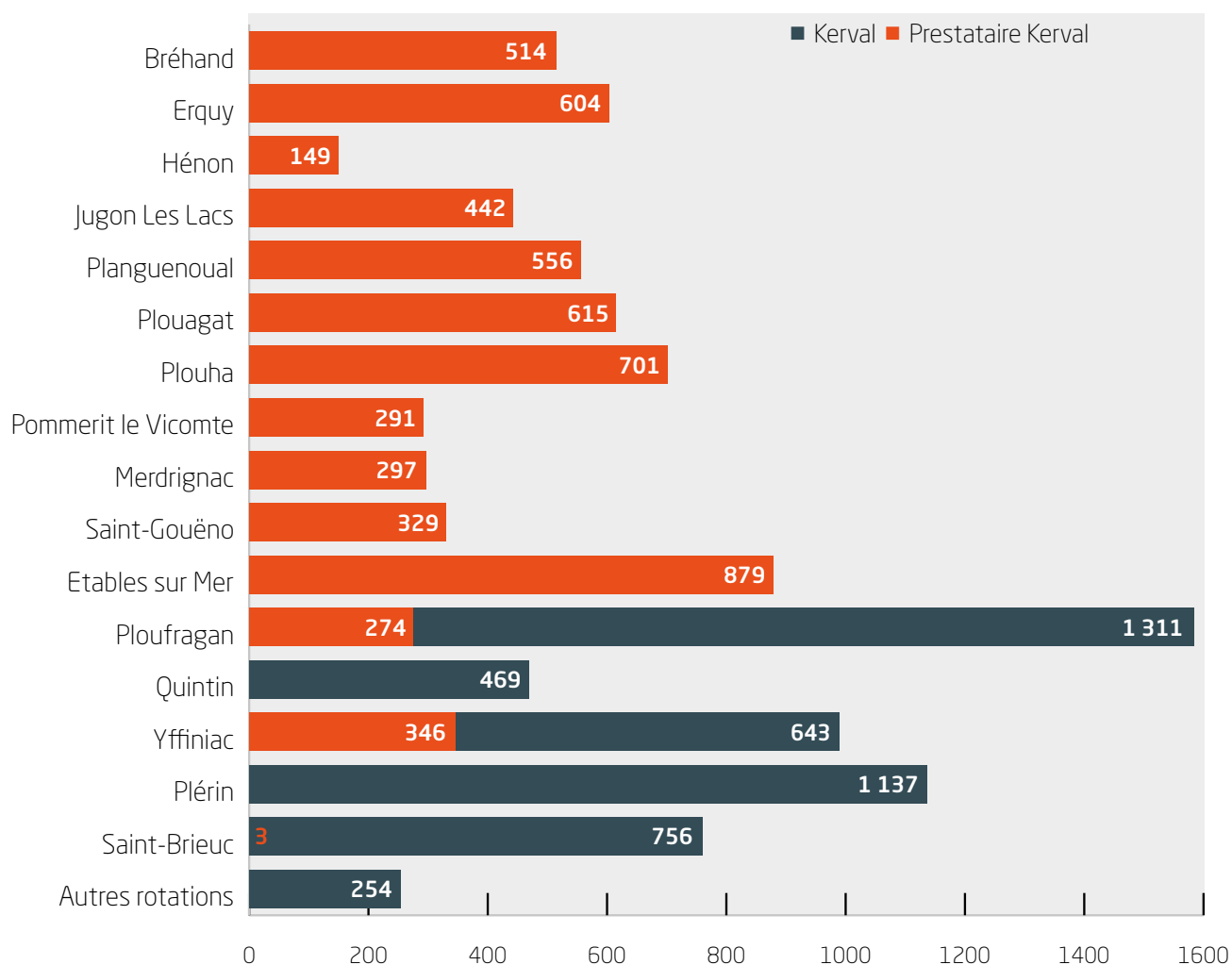
> TARIF 2024 DE LA ROTATION :
126€



10 570 rotations en 2025



RÉPARTITION DES ROTATIONS EN FONCTION DES DÉCHÈTERIES



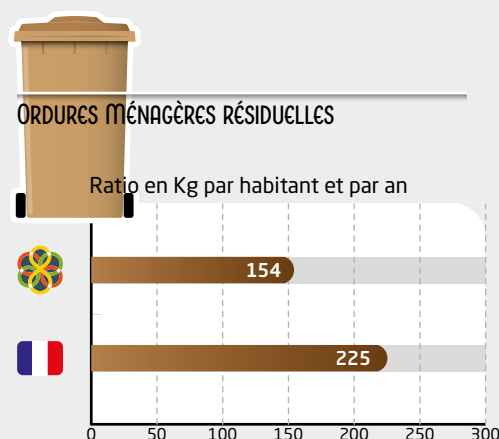
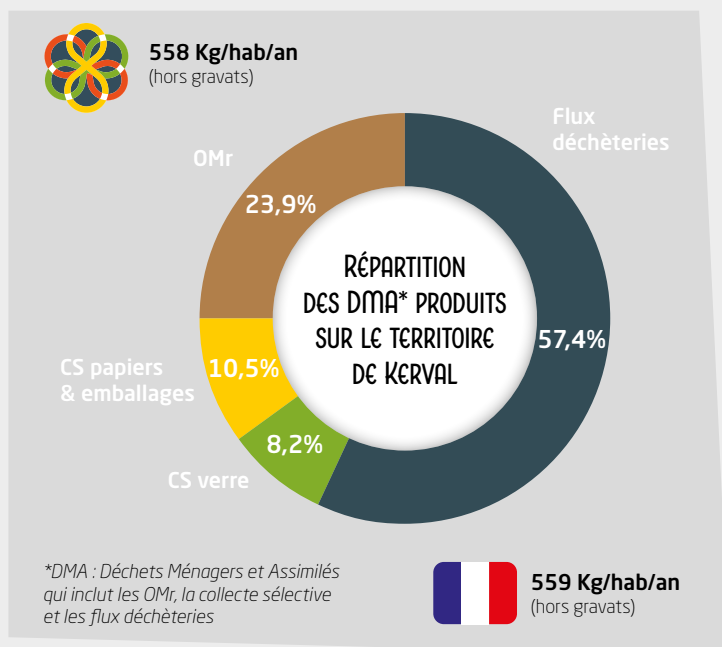


VI. Bilan Traitement 2025

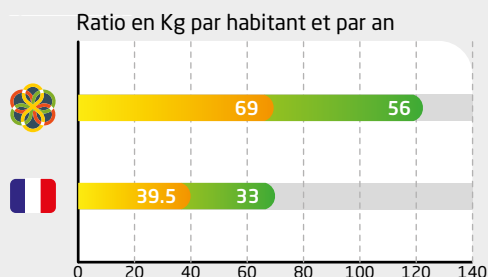




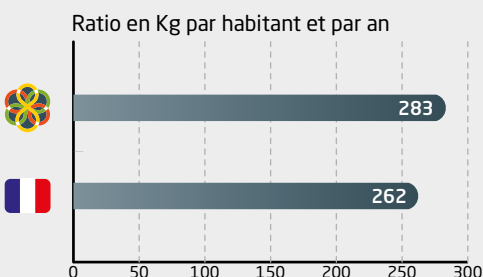
A. Indicateurs de production des DMA de Kerval en comparaison du niveau national



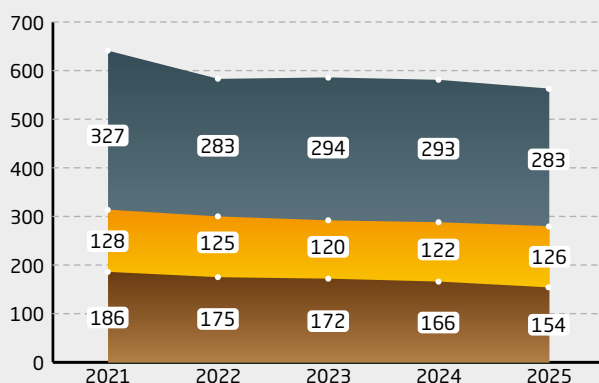
**COLLECTES SÉLECTIVES
PAPIERS, EMBALLAGES ET VERRES**



FLUX DÉCHÈTERIES
Hors gravats, DEEE et DDS



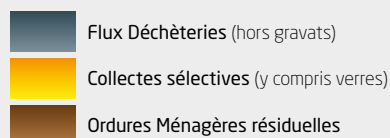
**RATIO PAR FLUX EN KG/HAB/AN
2020 À 2024**



En matière de production de déchets ménagers, le territoire de Kerval Centre Armor est plutôt un bon élève.

- Un ratio d'OMr bas,
- Une quantité de collecte sélective très élevée.

Un bémol : la quantité de déchets collectée en déchèterie notablement supérieure à la moyenne nationale en raison d'une production importante de végétaux, caractéristique de toute la Bretagne.



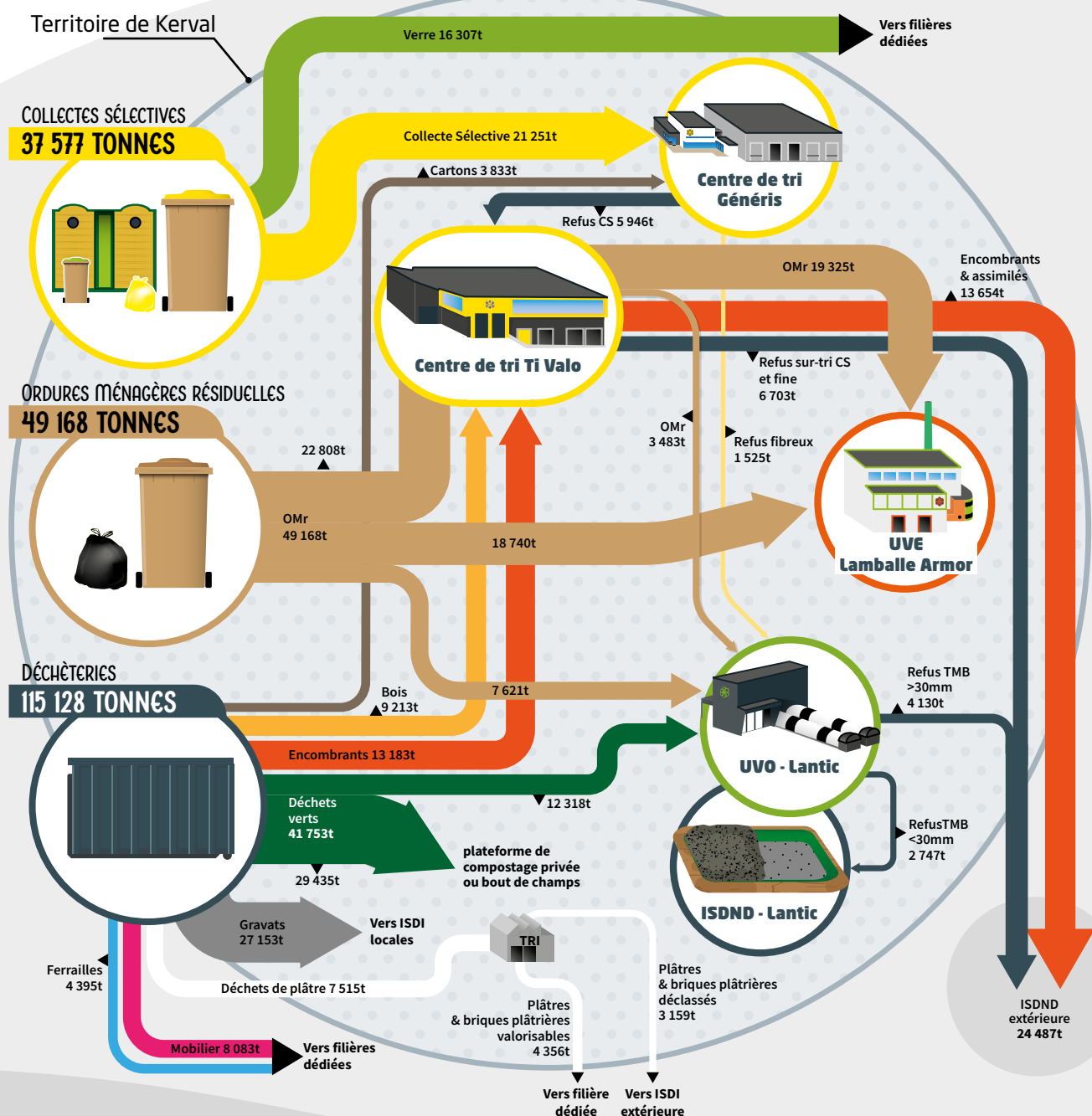


B. Synoptique des déchets ménagers du territoire*

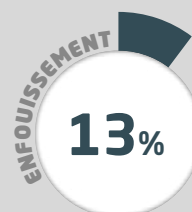
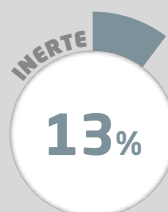
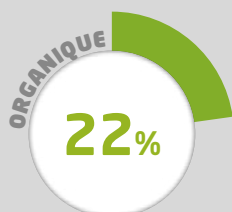
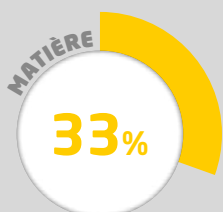
201 873 T

Production DMA Kerval

* hors Déchets d'Activités Économiques et clients extérieurs



VALORISATION DES DÉCHETS



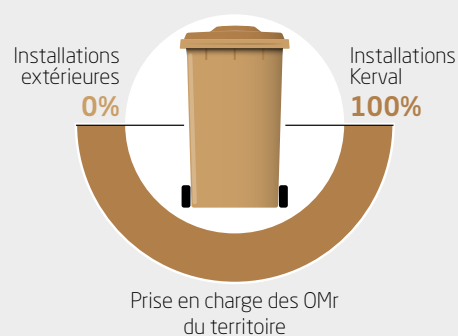
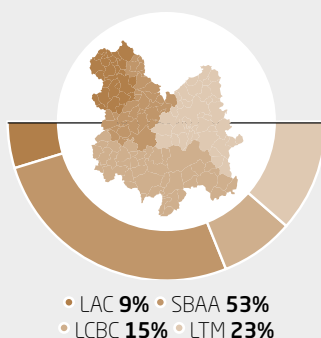
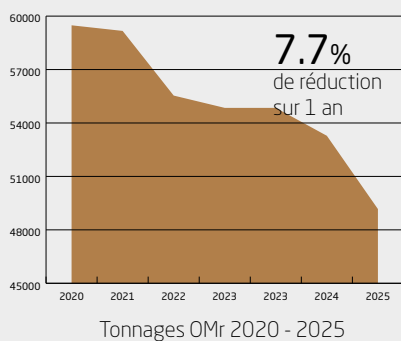


C. Synoptique par typologie de flux

1. Les Ordures Ménagères résiduelles*

* hors clients extérieurs et cartons de déchèterie

TONNAGES RÉCEPTIONNÉS : 49 168T



LE TRAITEMENT DES OMR



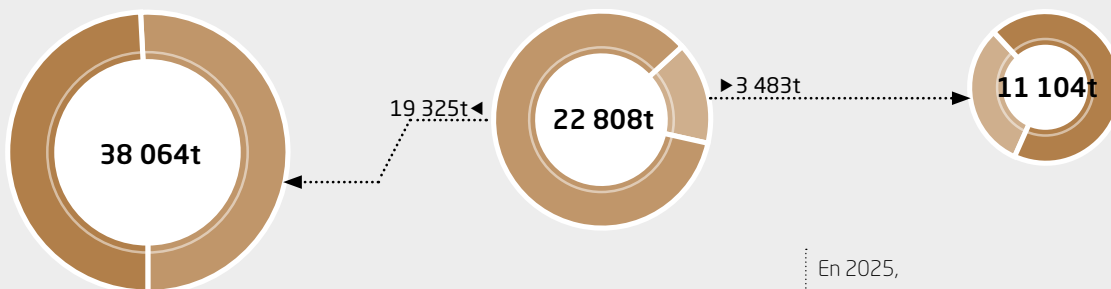
UVE - Lamballe Armor



Centre de transfert - Ti-Valo



UVO - Lantic



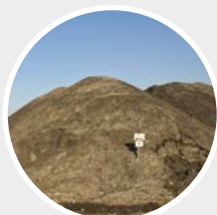
En 2025,
les unités de traitement des OMr de Kerval
ont absorbé la totalité des tonnages
du territoire.

* hors Déchets d'Activités Économiques
et clients extérieurs

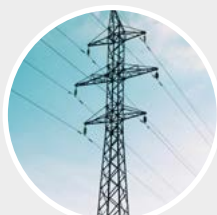
LA VALORISATION ET L'ÉLIMINATION DES SOUS-PRODUITS D'OMR



Acier
484t



Compost
4 700t



Vente électricité
12 013 MWh



Mâchefers
5 683t



REFIOM
1 388t

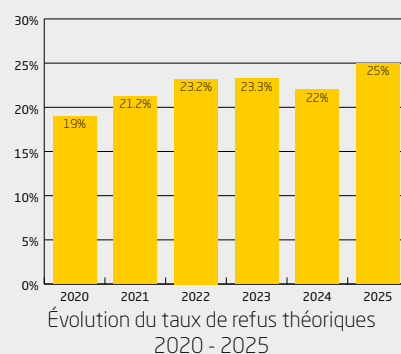
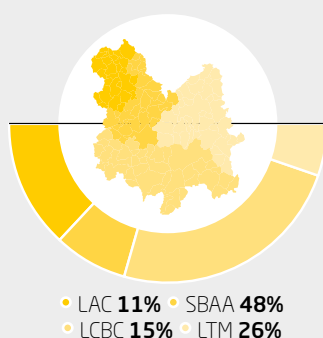
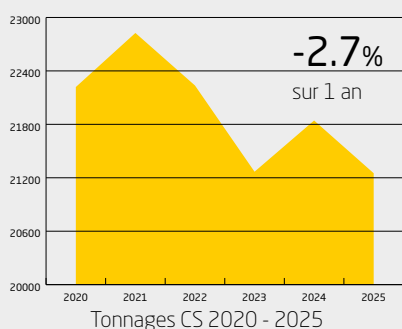


> TARIF DE TRI : 210 €/t
> TARIF REFUS : 230 €/t
> RATIO : 68 Kg/an/hab

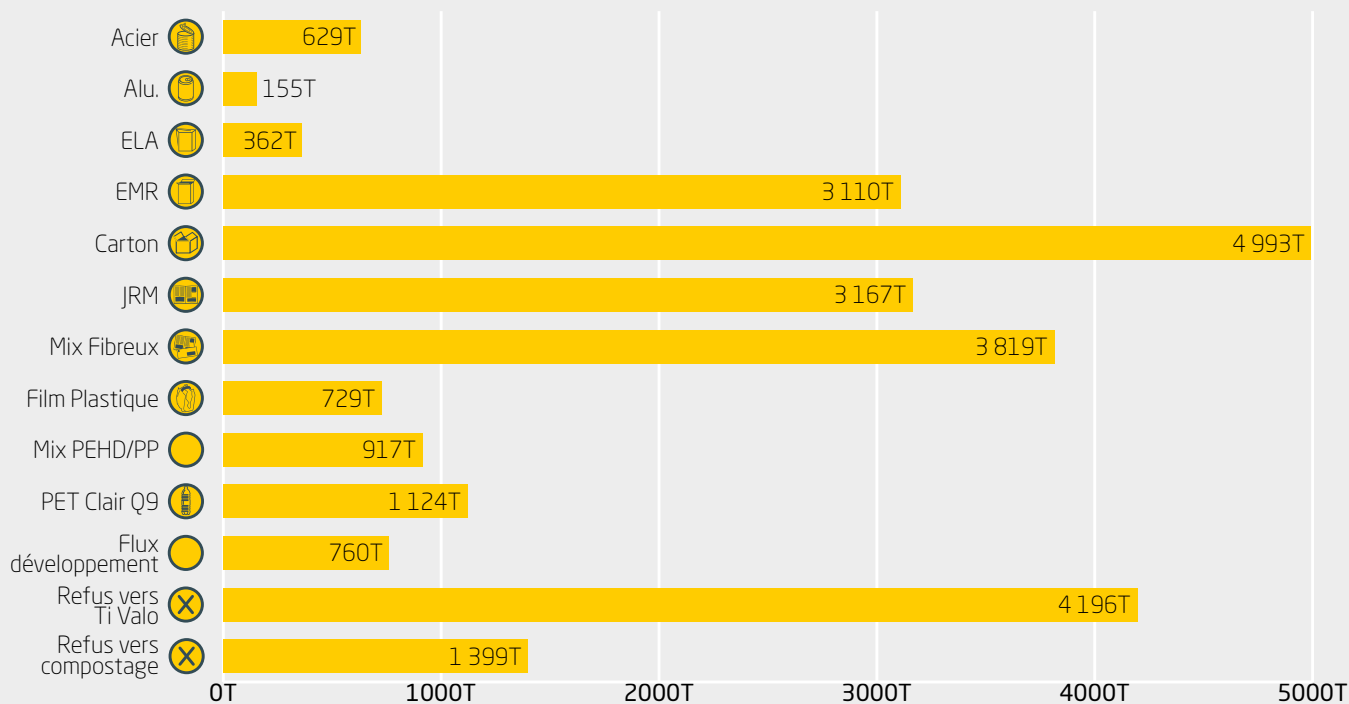
2. La collecte sélective*

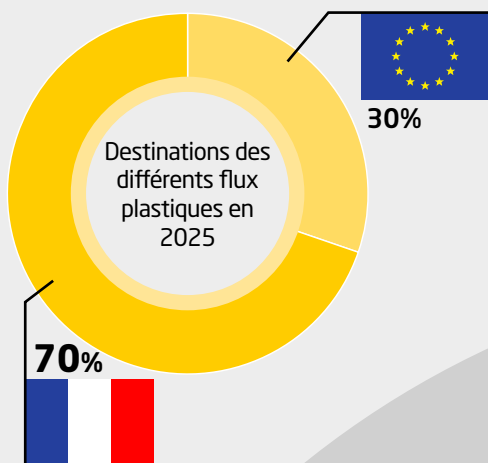
* hors clients extérieurs et cartons de déchèterie

TONNAGES ENTRANTS : 21 251T

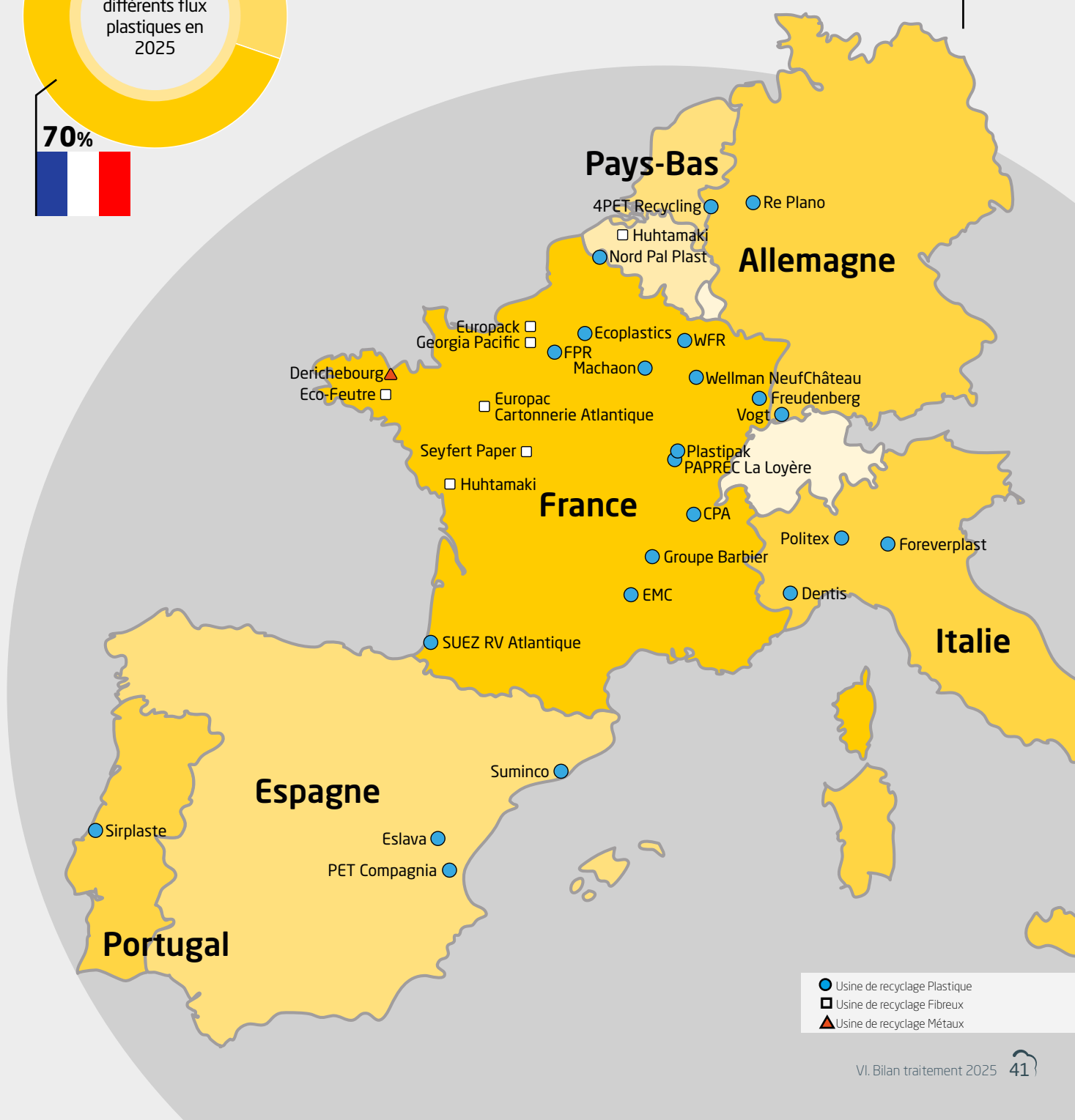


LE RECYCLAGE (HORS VERRE)





Destinations des matières sortantes
au départ du centre de tri Générís
en 2025



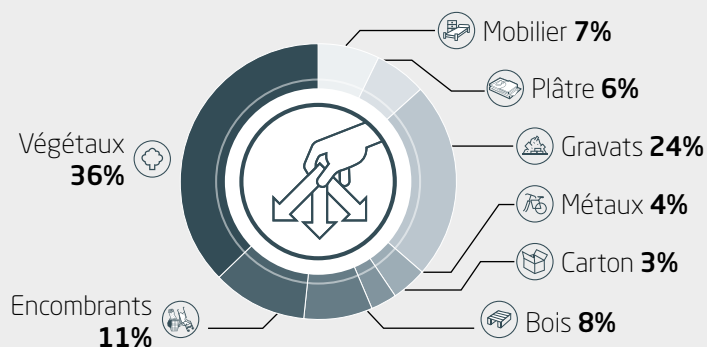
- Usine de recyclage Plastique
- Usine de recyclage Fibreux
- ▲ Usine de recyclage Métaux

3. Les déchèteries

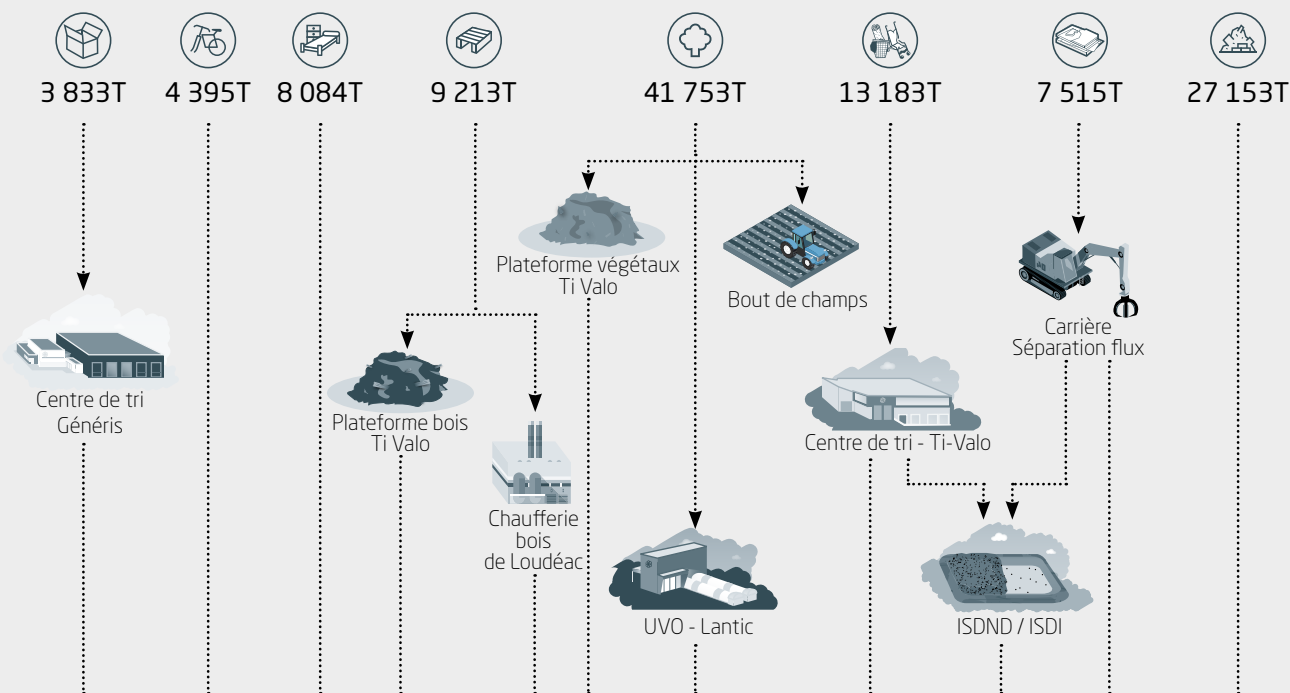
TONNAGES RÉCEPTIONNÉS

Réception sur les
23 déchèteries de Kerval

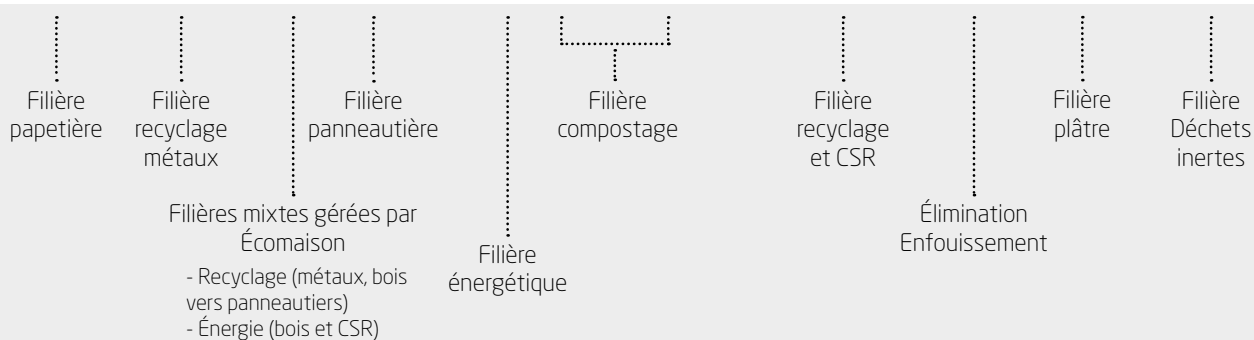
115 128t*
283 Kg/hab/an



LE TRAITEMENT DES DIFFÉRENTS FLUX



FILIÈRES DE VALORISATION ET ÉLIMINATION

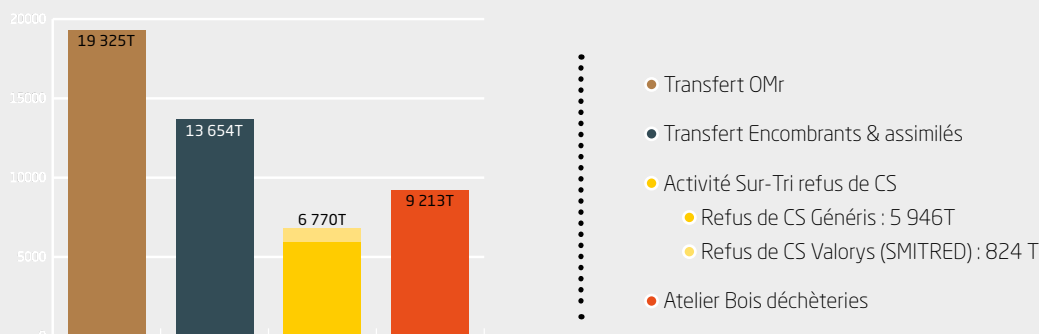




D. En détails : L'unité Ti Valo, l'enfouissement et les clients extérieurs

1. Le centre de tri et valorisation matière & énergie Ti Valo

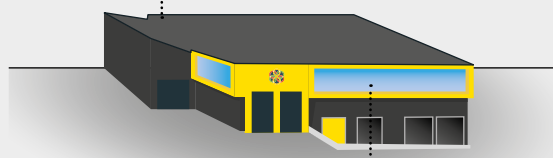
TONNAGES ENTRANTS ACTIVITÉS TI VALO



LE TRAITEMENT DES DIFFÉRENTS FLUX

Transfert des OMr et encombrants

Nouveauté 2025, à partir de janvier, l'ensemble des encombrants ne passent plus sur la chaîne de préparation CSR et partent en ISDND à Gueltas en transfert.



Plateforme bois

Elle réceptionne l'ensemble des bennes bois B issues des déchèteries du territoire. Afin d'intégrer les filières panneaux et/ou de valorisation énergétique, le flux subit plusieurs opérations de broyage et criblage.

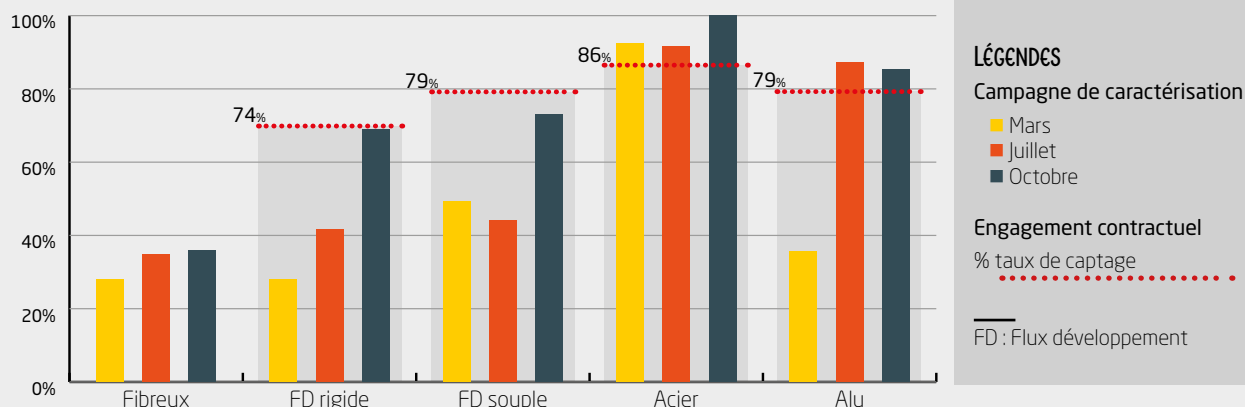
Zone de tri refus CS

La chaîne de tri CSR est dorénavant mobilisée exclusivement pour le sur-tri des refus de collecte sélective supérieurs à 50mm issus de Génériss. Cette expérimentation est menée en partenariat avec CITEO. Les performances de captation des emballages encore présents dans les refus entrant sur Ti Valo sont présentés ci-dessous.

Plateforme végétale

Plateforme servant de tampon avant envoi en bout de champs.

PERFORMANCE SUR-TRI DES REFUS DE COLLECTE SÉLECTIVE*



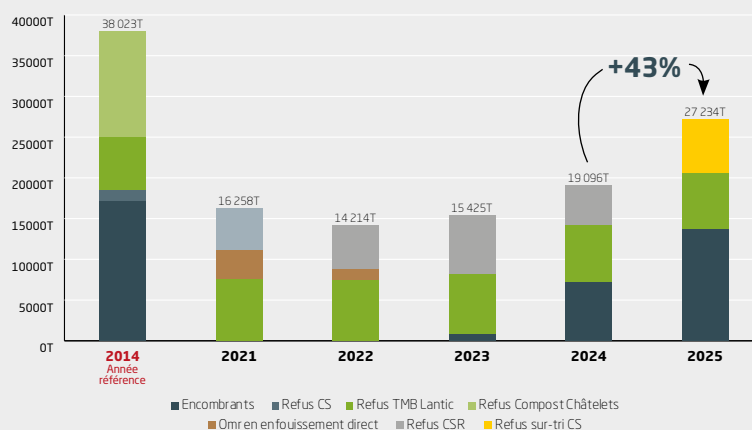
* document consultable en annexe



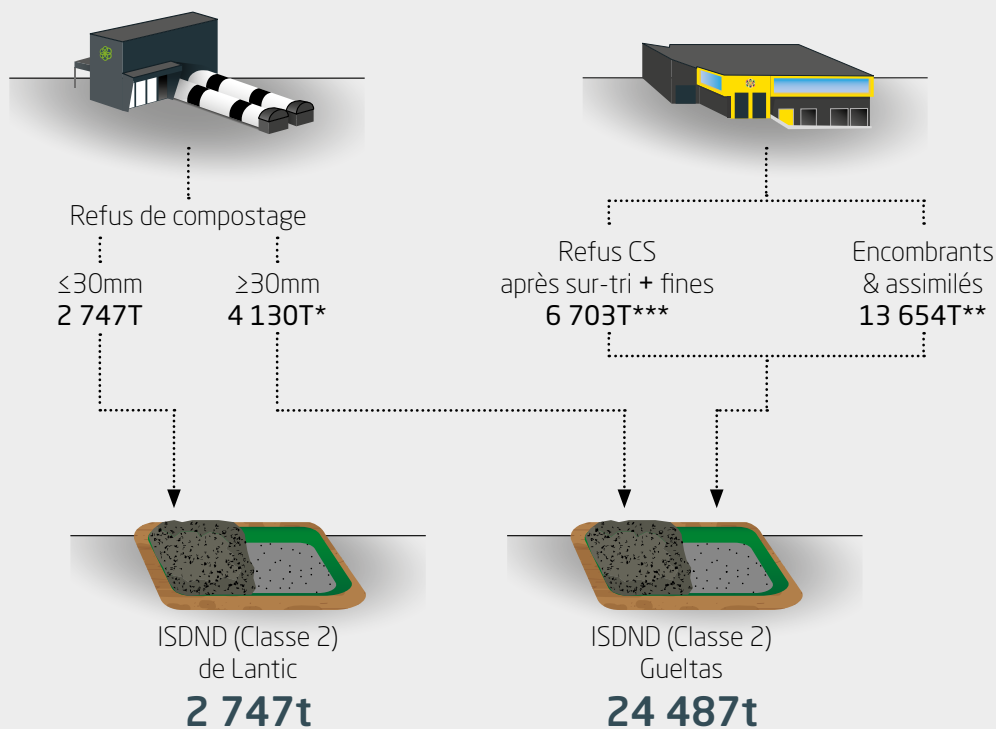
2. Type de déchets à destination de l'enfouissement



ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS KERVAL ENTRE 2021 ET 2025 (EN TONNE ET HORS RÉFIOM)
ANNÉE RÉFÉRENCE 2014



ORIGINES ET DESTINATIONS DES FLUX ÉLIMINÉS (HORS RÉFIOM)



* Enfouissement direct depuis septembre 2019

** Enfouissement direct à partir du 23 Juin 2024

*** Tonnages refus Kerval + SMPRB



3. DAE et clients extérieurs par installation

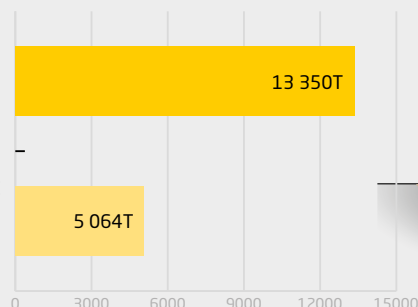
CENTRE DE TRI GÉNÉRIS

Contractualisation Kerval

Dinan Agglo. (22)
Saint-Malo Agglo. (35)
CdC Pays de Dol de Bretagne (35)
CdC Côtes d'Emeraude (35)
SMCNA (44)

Redevance Suez

S3T'ec (35)
Valorpole (72)
Vannes Agglomération (56)



18 414T

soit **46%** des apports de Générès



2 types d'apports de tonnages extérieurs sont envisageables sur Générès :

- 1- Contractualisation directe avec Kerval (cas Sphère)
- 2- Apport via l'exploitant avec redevance d'utilisation dûe à Kerval

CENTRE DE TRI ET DE VALORISATION MATIÈRE & ÉNERGIE TI VALO

Redevance SUEZ

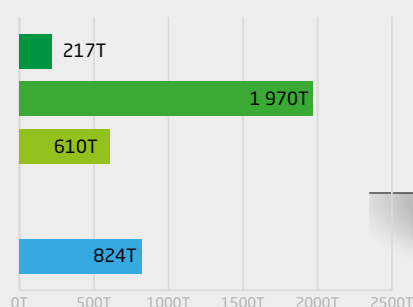
Bois 217T

DAE 1 970T

Films plastiques 610T

SMITRED

Refus CS 824T



3 621T

d'apports extérieurs vers le centre de tri Ti Valo



2 types d'apports de tonnages extérieurs sont envisageables sur Ti Valo :

- 1- Contractualisation directe avec Kerval
- 2- Apport via l'exploitant avec redevance d'utilisation dûe à Kerval

UVE DE LAMBALLE ARMOR

Flux extérieurs
7 738T

soit **17%** des apports de l'UVE

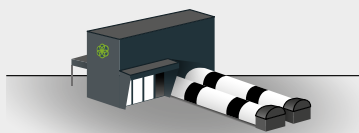


1 seul type d'apport de tonnages extérieurs :
Contractualisation directe avec Kerval

UVO DE LANTIC

Conventions Biodéchet
36T

soit **0.3%** des apports de l'UVO



ISDND DE LANTIC

Flux extérieurs
0T

soit **0%** des apports de ISDND





RAPPORT ANNUEL 2025

RENTAL CONCEPT

BILAN FINANCIER



VII. Le volet financier

A. Les tarifs par flux (en € HT) depuis 2021

Ordures Ménagères résiduelles

Sites de traitement	2021	2022	2023	2024	2025
Ploufragan	102 + 11 €/t péréquation	112 + 11 €/t péréquation	122 + 11 €/t péréquation	133 €/t	140 €/t
Lantic	transport	transport	transport		

Collecte sélective

Centre de tri Génériss	2021	2022	2023	2024	2025
Part fixe Investissement	5.00 €/hab	5.00 €/hab	5.00 €/hab		
Coût du tri					
Part fonctionnement	65 €/t	66 €/t	66 €/t	210 €/t	210 €/t
Part exploitation	Conforme à la révision des prix annuels du marché				
Coût de traitement des refus	130 €/t	140 €/t	167 €/t	200 €/t	230 €/t

Bas de quai de déchèterie

Coût de traitement des encombrants / Tout-venants des collectivités

Sites d'élimination et de traitement	2021	2022	2023	2024	2025
Centre de tri Valorisation Matière & Énergie : Ti Valo	140 €/t	148 €/t	181 €/t	200 €/t	230 €/t

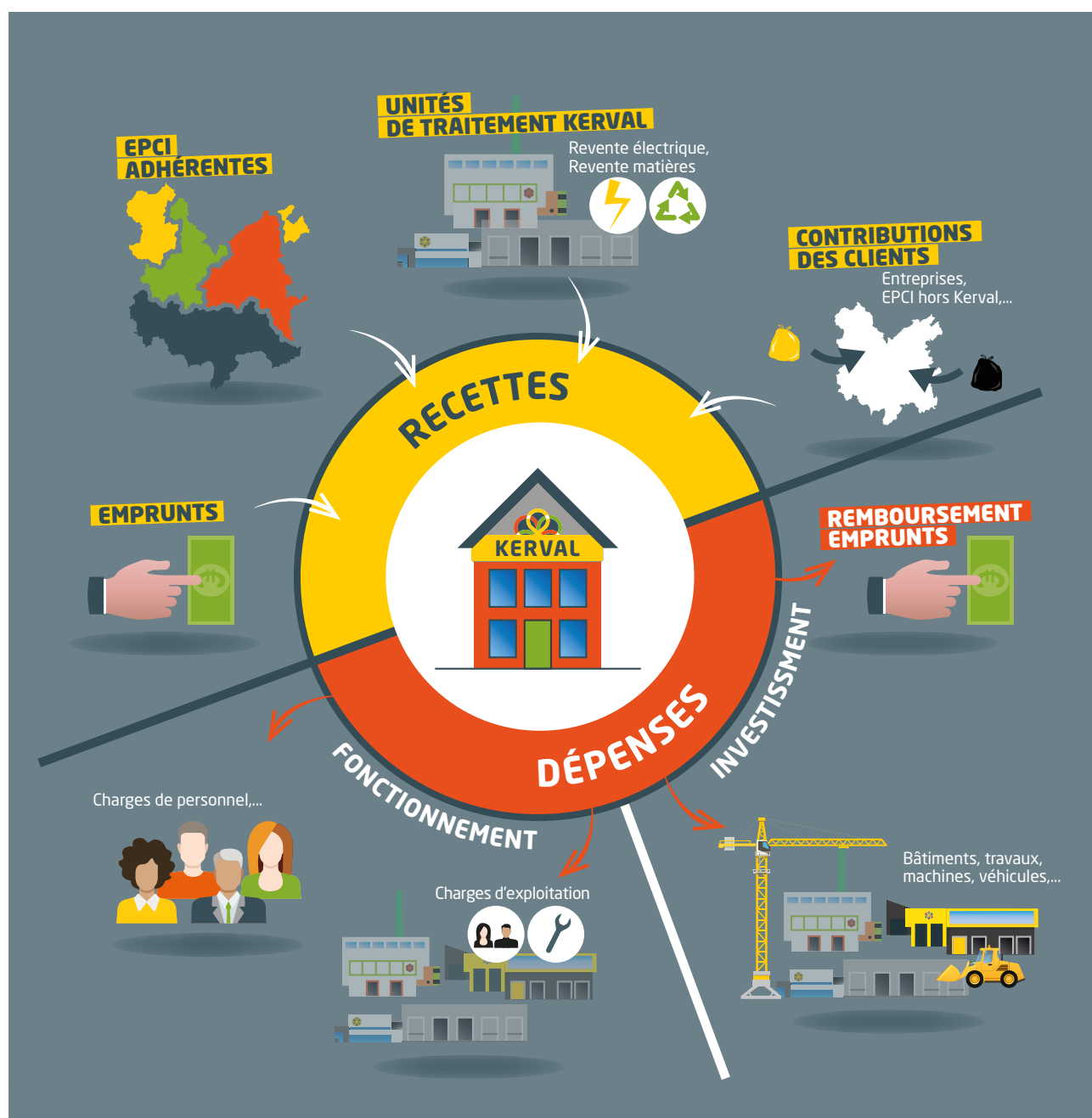
Coût de traitement autres déchets

	2021	2022	2023	2024	2025
Déchets Verts	35 €/t	35 €/t	37 €/t	37 €/t	37 €/t
Bois Classe B	56 €/t	56 €/t	57 €/t	57 €/t	70 €/t
Plâtre valorisable	88 €/t	88 €/t	/	/	/
Plâtre non valorisable	122 €/t	122 €/t	122 €/t	122 €/t	130 €/t
Briques plâtrières	/	105 €/t	105 €/t	105 €/t	105 €/t
Gravats	5.5 €/t	6 €/t	6.5 €/t	6.5 €/t	7 €/t

B. Présentation du budget 2025

L'architecture du budget de fonctionnement Kerval s'articule autour de 4 grands postes de dépenses, à savoir les amortissements et frais financiers relatifs à nos unités, les charges d'exploitation (rémunération des prestataires gestionnaires des usines compensée en recettes par les contributions des collectivités membres), le reversement des soutiens éco-organismes et recettes des ventes matières aux EPCI adhérents et enfin les charges de personnel.

STRUCTURE SIMPLIFIÉE DU BUDGET DE KERVAL CENTRE ARMOR

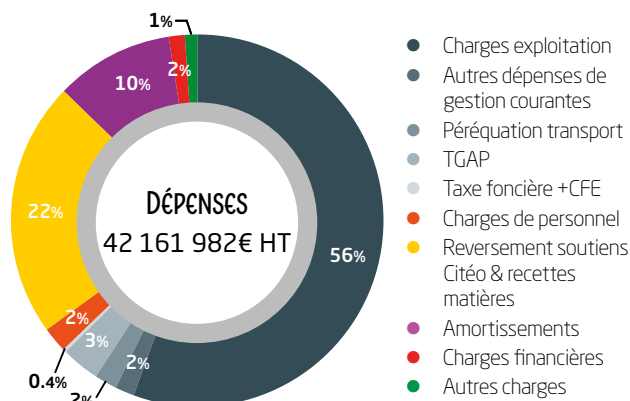
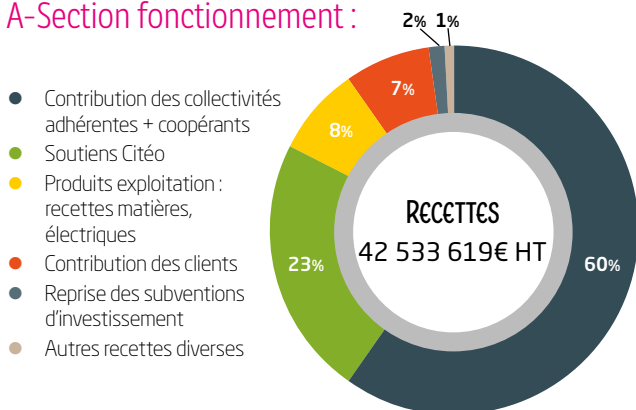




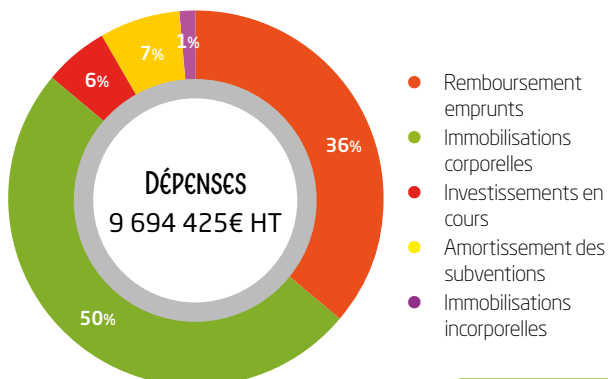
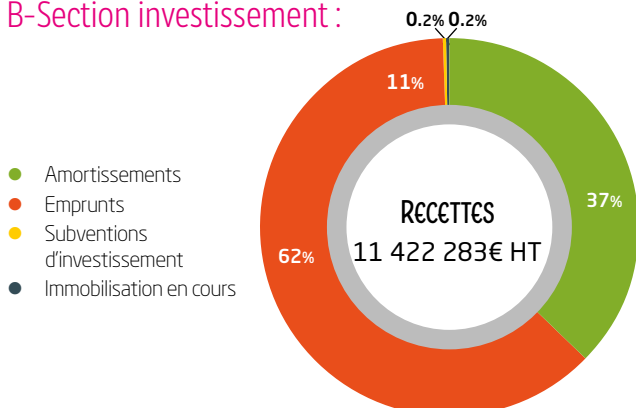
Note de synthèse CFU 2025 en annexes.

1. Budget général

A-Section fonctionnement :

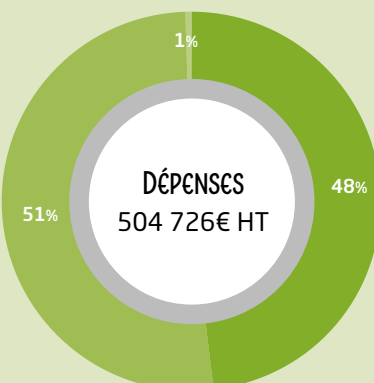
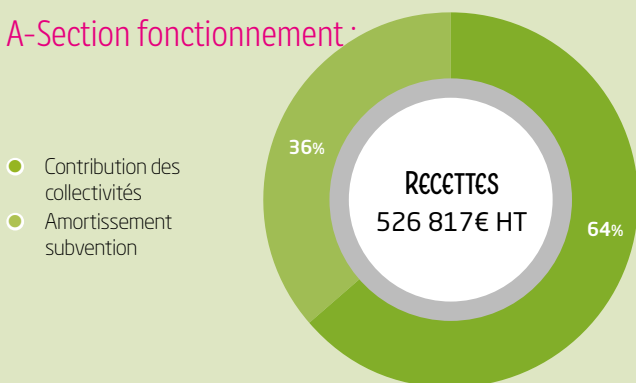


B-Section investissement :



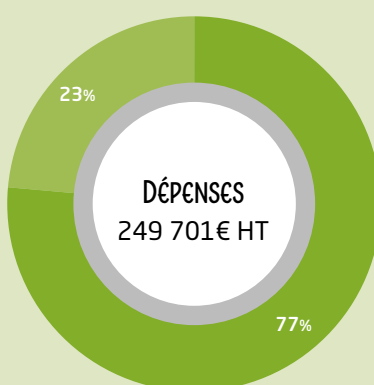
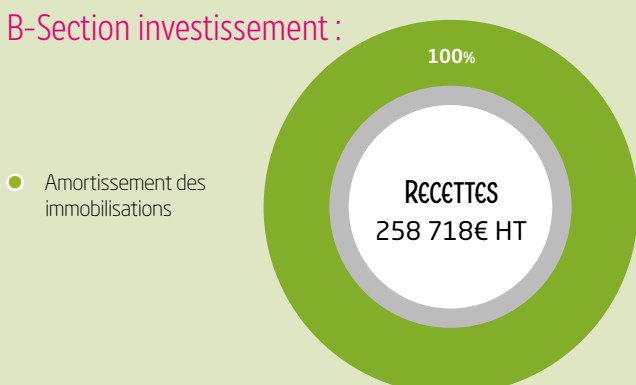
2. Budget annexe Algues vertes

A-Section fonctionnement :



Les algues vertes n'étant pas un déchet ménager, qui plus est seulement produit sur le littoral de certains EPCI adhérents, la gestion financière de ce flux spécifique fait l'objet d'un budget annexe.

B-Section investissement :





C. Montant annuel des principales prestations rémunérées aux entreprises

Nom de l'entreprise	Nature prestation	Type de marché	Durée	Echéance	Montant annuel des prestations en € HT
Contrat d'exploitation des unités de traitement					
Novergie -Suez	Incinération des déchets	Marché Public	12 ans	31/12/2027	3 836 427 €
Suez Environnement	Transfert OMr, encombrants, Tri refus et bois B	Marché Public	4 ans	31/12/2028	8 392 394 €
Suez Environnement	Tri emballages, papier-cartons	Marché Public	4 ans	31/12/2028	5 495 796 €
Paprec Énergies	Compostage des OMr et DV, enfouissement, Algues vertes	Marché Public	8 ans	30/06/2028	1 490 000 €
Autres prestations					
Veolia Agriculture	Broyage Transfert/Traitement DV	Marché Public	3 ans	31/12/2026	659 842 €
Veolia Transport	Transport bennes déchèteries	Marché Public	5 ans	31/12/2028	909 881 €
Beurel	Valorisation Plâtre et Briques Plâtrières	Marché Public	3 ans	31/12/2025	1 069 519 €
Suez Gueltas	Enfouissement des refus de compostage	Marché Public	2 ans	31/12/2026	807 200 €
Séché et MINDEST	Traitement des Réfiom	Marché Public	4 ans	31/12/2025	290 461
TOTAL					23 300 030 €

D. Produits des droits d'accès aux unités de traitement

	Tonnages	Redevance en €/t	Tarif en €/t	Total € HT	Commentaires
CONTRIBUTION DES COOPÉRANTS					
Centre de tri Génériss					
SMPRB	11 368			2 957 767 €	
Saint-Malo Agglomération	5 703				
CdC Dol de Bretagne	1 475				
CdC Côte d'Emeraude	944				
Dinan Agglomération	3 246				
SMCNA	1 982			504 571 €	
Centre de tri Ti Valo					
SMITRED - refus CS	824			140 056 €	
UVE Planguenoual					
Convention Rennes Métropole	3 271			457 985 €	
SMPRB (secteur de Matignon)	2 561			358 476 €	
CONTRIBUTION DES AUTRES CLIENTS					
Centre de tri Génériss					
Redevance clients Suez dont collecte sélective et cartons /plastiques industriels	6 114			61 142 €	
Centre de tri Ti Valo					
Redevance clients Suez	2 797			18 307 €	

...



...

UVE Planguenoual

Déchets professionnels dont hôpital de Saint-Brieuc	1 899			302 121 €	
---	-------	--	--	------------------	--

UVO Lantic

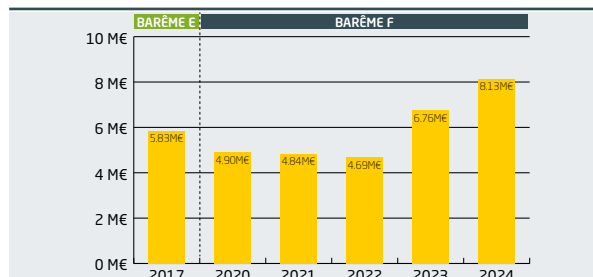
Conventions Biodéchet	36			5 981 €	
Conventions SBAA assainissement	139			56 007 €	
Clients Végétaux	864			47 545 €	
Clients Souches	445			33 347 €	
TOTAL	32 300			4 943 305 €	

S'agissant des PRODUITS, ce tableau n'indique pas le paiement des charges variables dus aux exploitants, pour le tri/traitement des flux extérieurs sous conventions KERVAL.

E. Soutiens des Éco-organismes 2025

CITEO Emballages - barème F

Bilan soutiens 2025	En € HT
Soutien au recyclage	7 511 238 €
Soutien aux autres formes de valorisation	0 €
Soutien à l'action de sensibilisation	440 605 €
Soutiens à la connaissance des coûts	174 131 €
Soutiens de transition	0 €
TOTAL	8 125 975 €

COMPARAISON CITEO 2017-2024**CITEO Papiers 2025 sur tonnages déclarés 2024**

Taux acquittement : 88,19%

Récapitulatif des tonnages et soutiens

	Tonnages déclarés	Tonnages soutenus	Montant (en Euros)
Soutien au recyclage	7 041.26 T	4 547.91 T	481 890.05 €
Standard "JRM"	3 420.20	3 016.27	331 790.18 €
Standard "Gros de magasin"	3 555.32	1 473.66	144 418.21 €
Standard "Mixte papiers"	65.74	57.98	5 681.66 €

ÉCO-MAISON 2025

EPCI	Tonnes collectées	Part fixe reversée aux EPCI	Part variable gardée par Kerval
		Soutiens fixes déchèterie	Soutiens à la Tonne
LCBC	1880,46 T	27 549 €	47 199,54 €
LTM	1863,78 T	15 305 €	46 780,89 €
LAC	901,62 T	9 183 €	22 630,66 €
SBAA	3437,64 T	30 610 €	86 284,75 €
TOTAL	8083,5 T	82 647 €	202 895,84 €



F. Subvention d'investissement

Opération	Montant € HT	Commentaires

G. Subvention de fonctionnement

Aucune subvention de fonctionnement pour l'année 2025.

H. Montant global et détaillé des recettes au titre de la valorisation par type de flux

	Tonnages	Prix moyen annuel en €/t	TOTAL en € HT	Commentaires
Centre de tri Générís				
Acier	629	30 €	18 903 €	
Alu	155	375 €	58 124 €	
PET Clair	1 124	414 €	464 821 €	
Films PE - PP	729	0 €	0 €	Pas de recettes mais est soutenu par CITEO
Mix PEHD - PP	917	28 €	25 619 €	
Flux développement rigide	760	0 €	0 €	Pas de recettes mais est soutenu par CITEO
Emballage Liquide Alimentaire	362	13 €	4 704 €	
Cartonnette d'emballages	3 110	81 €	251 962 €	
Mix Fibreux	2 028	24 €	48 250 €	Objet de soutiens CITEO emballages et papier
Journaux Revues Magazines	3 167	87 €	277 088 €	Objet de soutiens CITEO papier
Centre Ti Valo				
Métaux non-ferreux	103	220	22 689	
Flux développement rigide	367	0 €	0 €	
Flux développement souple	468	0 €	0 €	
Déchèterie				
Cartons de déchèterie	4 993	102 €	509 870 €	Mise en balles au centre de tri Générís
Métaux	4 395	41 €	182 043 €	Déduction faite mise à dispo benne + transport
UVE Planguenoual				
Métaux	474	34 €	15 951 €	
Revente électrique	12 013 MWh	72 €/MWh	865 153 €	
Autres				
Verre	16 513	8,5 €	140 979	Ne transite pas par nos installations, mais recettes via Kerval (titulaire du contrat CITEO)
Rec. Photovoltaïques Lantic	229 MWh	727 €/MWh	166 470€	Production électrique 2025
TOTAL			3 052 626 €	



LEXIQUE

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

CAO : Commission d'Appel d'Offres

CS : Collecte Sélective

CSR : Combustible Solide de Récupération

DAE : Déchets d'Activités Économiques

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

DV : Déchets Verts

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

ELA : Emballages Liquides Alimentaires

EMR : Emballages Ménagers Recyclables

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

JRM : Journaux, Revues, Magazines

LCBC : Loudéac Communauté Bretagne Centre

LTM : Lamballe Terre et Mer

OMr : Ordures Ménagères résiduelles

PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur

PE : Polyéthylène

PEHD : Polyéthylène Haute Densité

PET : Poly(téréphtalate d'éthylène)

PP : Polypropène

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

PS : Polystyrène

PVC : Poly-Chlorure de Vinyle

REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incineration des Ordures Ménagères

REP : Responsabilité Élargie du Producteur

RSOM : Recyclables Secs des Ordures Menagères

SBAA : Saint-Brieuc Armor Agglomération

SITTOM-MI : Syndicat Intercommunal pour le Transfert et le Traitement des Ordures Ménagères du Morbihan Intérieur

SMCNA : Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique

SMITOM LL : Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères de Launay-Lantic

SMPRB : Syndicat Mixte des Pays de la Rance et de la Baie

SYVEDAC : Syndicat pour la Valorisation et l'Élimination des déchets de l'Agglomération Caennaise

STEP : STation d'ÉPuration des eaux usées

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

TMB : Tri Mécano-Biologique

UVE : Unité de Valorisation Énergétique

UVO : Unité de Valorisation Organique



Les annexes sont consultables
via la version numérique du Rapport annuel
sur le site web de Kerval Centre Armor

ANNEXES

Rapports d'activités des installations



UVE Planguenoual
Suez Environnement



UVO et ISDND Lantic
Paprec Énergies

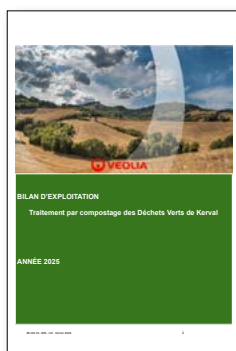


Centre de tri Ti Valo
Suez Environnement



Centre de tri Générès
Suez Environnement

Rapport d'activité prestations



Déchets verts
Veolia Agriculture



Note de synthèse
CFU 2025
Kerval Centre Armor



Performances process
refus de tri CS 2025
Kerval Centre Armor

Synthèse territoriale DMA & DAE



Données Kerval
Observatoire de l'Environnement en Bretagne

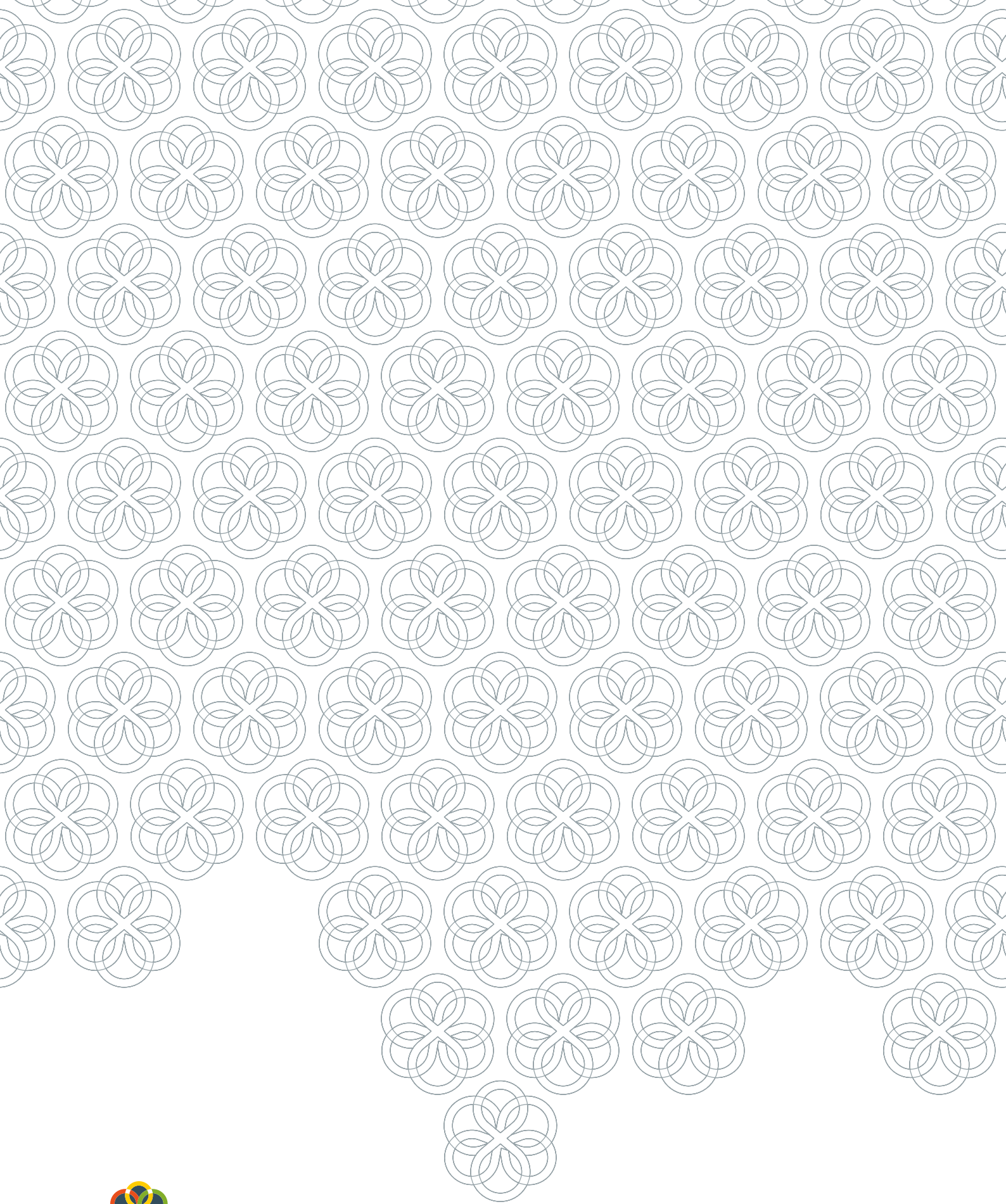
Rapport d'activités FDC22





Crédits photos :
© Kerval Centre Armor, © Lucas Gouritin

Rédaction - conception - réalisation :
Kerval Centre Armor



Kerval Centre Armor
69, rue de Chaptal | CS 70 556
22 005 Saint-Brieuc Cedex 1

02 96 52 40 20
communication@kerval-centre-armor.fr